



TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Gyeongju (République de Corée), 27 septembre-1^{er} octobre 2010

Point 11 de l'ordre du jour

CADRE DE PRIORITÉS RÉGIONALES DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (2010-2019): VERS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION

Table des matières

	Pages
Sigles et acronymes	1
Avant-propos	2
Résumé	4
1. Contexte	7
1.1 Réformes politiques et institutionnelles	7
1.2 Systèmes alimentaires en évolution	8
1.3 Changement de nature de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire	9
1.4 Pression accrue sur la base de ressources naturelles	10
1.5 Promotion des investissements dans le secteur agricole et rural	11
1.6 Gestion des chocs extérieurs influant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	12
1.7 Gestion de l'impact du changement climatique	12

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1.8	Développement du secteur agricole et rural	13
2. Domaines prioritaires régionaux		14
2.1	Objectifs mondiaux fondamentaux	15
2.2	Cadre de priorités régionales et centrage sur les pays	16
2.3	Priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique	16
3. Résultats prioritaires régionaux et fonctions essentielles		35
3.1	Résultats prioritaires régionaux	35
3.2	Fonctions essentielles	35
4. Stratégie de mise en œuvre		38
4.1	Contexte institutionnel	38
4.2	Mobilisation de fonds	39
4.3	Suivi et évaluation	39
4.4	Établissement de réseaux techniques	40
4.5	Partenariats	40
Annexe 1		42
Annexe 2		43

Sigles et acronymes

CAPP	Commission des pêches pour l'Asie et la Pacifique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
SIG	Système d'information géographique
OGM	organisme génétiquement modifié
HACCP	Analyse des risques aux points critiques
TIC	technologies de l'information et des communications
OING	Organisation internationale non gouvernementale
PAI	Plan d'action immédiate
PI	protection intégrée
LARD	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
PMT	plan à moyen terme
CNPMT	Cadre national sur les priorités à moyen terme
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
PTB	Programme de travail et budget
OIER	organisation régionale d'intégration économique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
PME	petites et moyennes entreprises
PCT	Programme de coopération technique
UN-REDD	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
OMS	Organisation mondiale de la santé

Avant-propos

Le rapport de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, publié en 2007, demandait qu'un rôle nouveau et clair soit dévolu aux Bureaux régionaux, notamment que leurs compétences soient élargies et que leur pouvoir de décision soit renforcé. Il recommandait que tout le personnel du cadre organique des Bureaux régionaux rende compte directement au Représentant régional et que les fonctionnaires régionaux assument des responsabilités de premier plan comme la mise en œuvre des stratégies et programmes dans la région (recommandation 6.20). Il recommandait également que les Bureaux régionaux soient chargés de la rédaction du rapport destiné à la Conférence régionale en vue de fournir de véritables orientations stratégiques à l'Organisation en donnant des indications au sujet des principales questions et préoccupations alimentaires et agricoles de la région, et d'identifier des priorités et programmes régionaux. Ceux qui relevaient des cinq ou six thèmes prioritaires convenus ensuite par la Conférence régionale devaient servir de base à la mise au point définitive d'une stratégie propre à chaque région. Le rapport de l'Évaluation externe indépendante, y compris les recommandations, a été approuvé à la trent-cinquième session (session extraordinaire) de la Conférence de la FAO en novembre 2008 et traduit en actions par l'intermédiaire du Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO.

L'Évaluation externe indépendante appelait également à déterminer de façon structurée et concertée des domaines d'action prioritaire régionaux et faisait de la Conférence régionale le lieu d'une consultation des États Membres.

Par conséquent, après de longues consultations internes et externes, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a formulé un document de réflexion intitulé *Cadre de priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique* – qui identifiait cinq thèmes prioritaires – puis l'a soumis à la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et la Pacifique, qui s'est tenue en mars 2009 à Bangkok. Celle-ci s'est montrée favorable au document de réflexion relatif au Cadre de priorités régionales et a formulé des commentaires et suggestions en vue de son amélioration. Elle a, par ailleurs, demandé à la FAO de « présenter un cadre de priorités régionales en vue de son examen à la prochaine Conférence régionale et un rapport sur la restructuration et le renforcement du Bureau régional afin de répondre à ces priorités ». Le Bureau régional a donc reformulé le Cadre à l'issue d'un long processus de consultation auquel ont pris part plusieurs parties intéressées.

Il s'agit du deuxième cadre élaboré par le Bureau régional. Le premier (2004) avait été formulé sur la base du Cadre stratégique mondial et des objectifs stratégiques de la FAO (arrivés à échéance en 2009) en vue de satisfaire les besoins spécifiques de la région. Le Bureau régional est vraiment fier du rôle de moteur et de catalyseur qu'il a joué dans la formulation du Cadre de priorités régionales, bien avant que cette tâche ne devienne un exercice commun de la FAO et ne soit étendue aux autres régions. L'initiative découlait des recommandations de l'Évaluation externe indépendante portant sur la décentralisation de la FAO qui a eu lieu en 2003 et a contribué indirectement à la formulation de ces recommandations grâce à l'expérience du Bureau régional. À cet égard, je souhaiterais adresser mes remerciements à M. He Changchui, Directeur général adjoint (Opérations) pour son initiative et son travail de pionnier.

Pour traiter plus efficacement les priorités et questions émergentes, de plus en plus complexes, qui nécessitent une approche pluridisciplinaire et multisectorielle, le Cadre de priorités régionales actuel ne s'appuie plus sur des disciplines pointues mais plutôt sur des domaines prioritaires plus larges. Ce changement permet un meilleur alignement des priorités régionales sur le Cadre stratégique mondial 2010-2019 de la FAO, conforme à la nouvelle approche intégrée et fondée sur les résultats de l'Organisation. Effectivement, comme on peut le constater à l'Annexe 2, presque tous les domaines prioritaires régionaux sont alignés sur les objectifs stratégiques mondiaux de la FAO et les résultats organisationnels correspondants.

Le processus de formulation de la stratégie était participatif. Tout d'abord, plusieurs priorités ont été identifiées dans le cadre de consultations internes associant tout le personnel du cadre organique du Bureau régional lors de sessions de *brainstorming*, avant d'être discutées avec d'autres fonctionnaires de la FAO au Siège et dans les Bureaux décentralisés. En 2009, des idées préliminaires ont été présentées à des hauts représentants des États Membres de la région à la

vingt-neuvième Conférence régionale pour l’Asie et le Pacifique, à la Conférence régionale ANASE-FAO sur la sécurité alimentaire, aux Consultations de l’Asie du Sud (Bhoutan) avec les pays membres de l’Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et à la huitième réunion des Ministres de l’agriculture du Pacifique Sud-Est (États insulaires du Pacifique). Un atelier de consultation et de vérification, auquel ont participé des représentants de donateurs, des organismes de développement partenaires, des organes des Nations Unies, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations non gouvernementales ou de la société civile (ONG/OSC), a également été organisé à Bangkok.

Ensuite, un exercice de cartographie a été mené en vue de déterminer comment les priorités régionales pouvaient s’aligner au mieux sur les objectifs stratégiques mondiaux et les résultats organisationnels de la FAO, en vue de garantir l’intégration concrète des priorités régionales aux mécanismes existants de planification des activités internes et d’allocation des ressources au sein de l’Organisation.

Enfin, le mécanisme de mise en œuvre du Cadre de priorités régionales a été examiné et un mécanisme opérationnel a été élaboré. Il comprend la réorganisation de la structure opérationnelle du Bureau régional afin qu’elle s’appuie sur trois groupes thématiques composés d’équipes techniques et que sa gestion soit plus uniforme, la création d’équipes et de réseaux multidisciplinaires visant à promouvoir les efforts concertés et l’esprit d’équipe, la rationalisation des procédures administratives associée à l’élargissement des compétences des Coordinateurs des groupes, et le renforcement des mécanismes d’exécution et des fonctions essentielles du Bureau. Ces mesures visent à promouvoir la mise à disposition efficace et rapide de l’expertise technique du Bureau régional afin de satisfaire les besoins des États Membres.

Grâce à ces changements, le Bureau régional veillera à ce que son Programme de travail et budget (PTB) pour l’exercice biennal et ses résultats par unité se fondent sur une perspective régionale dans le droit fil des priorités définies dans le Cadre de priorités régionales et à ce que ce cadre, reflétant les besoins et les priorités de la région Asie et Pacifique, contribue à la formulation et à l’ajustement des priorités mondiales et des résultats organisationnels de la FAO.

En résumé, le Cadre de priorités régionales est une feuille de route destinée à maximiser la contribution du Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique aux objectifs stratégiques mondiaux de la FAO pour la décennie à venir, dans la limite des ressources dont il dispose. Ce cadre large doit encore être traduit en un plan d’action détaillé afin d’identifier des activités régionales ou nationales plus spécifiques.

Le Cadre de priorités régionales n’est pas parfait. Il nécessite encore des ajustements afin de satisfaire les besoins des populations de la région qui subissent l’évolution des conditions socio-économiques et environnementales. Le Cadre de priorités régionales est un document dynamique qui se prêtera, si nécessaire, à des ajustements flexibles et sera soumis à un réexamen approfondi tous les quatre ans.

Je suis profondément convaincu que les stratégies et programmes identifiés dans le Cadre de priorités régionales concourront aux efforts nationaux visant à éliminer la pauvreté et la faim chronique grâce aux progrès économiques et sociaux et à la gestion durable des ressources naturelles, et permettront ainsi de réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et de la sous-alimentation, tout en protégeant l’environnement pour les générations futures.

Enfin, au nom du Bureau régional de la FAO pour l’Asie et le Pacifique, j’aimerais faire part de ma sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué et aidé à la formulation de cet important document.

Hiroyuki Konuma
Sous-Directeur général et
Représentant régional pour l’Asie et le Pacifique

Résumé

Contexte

La croissance économique forte et régulière que la région Asie et Pacifique a connue pendant la majeure partie des 40 dernières années était associée, encore récemment, à un recul significatif de la faim et de la pauvreté. Des ajustements politiques et structurels appropriés ont stimulé la croissance agricole et industrielle, ce qui a fait augmenter les résultats des exploitations agricoles et chuter les prix des denrées alimentaires. Malgré cela, des millions de personnes sont toujours enlisées dans la pauvreté et leur détresse s'est aggravée depuis la crise alimentaire de 2007-2008 et la récession économique mondiale qui a suivi. La région continue à abriter les deux tiers de près du milliard de personnes souffrant de la faim dans le monde.

La situation actuelle est imputable à un facteur principal: la croissance agricole a stagné ces dernières années, les investissements dans l'agriculture ont fortement baissé, et les ressources naturelles ont connu une réduction et une dégradation graves en raison de l'accroissement perpétuel de la population. Les avantages de la révolution verte ont désormais été pleinement exploités et, pour le moment, aucune technologie révolutionnaire n'est en mesure de stimuler rapidement et durablement l'agriculture. L'émigration, en particulier de la jeune génération, a conduit au vieillissement et à la féminisation du secteur. Les ménages les plus pauvres disposent de peu de capacités d'adaptation, compte tenu de leurs avoirs limités et du fait qu'une profonde récession a débuté peu après la crise alimentaire. Les investissements dans l'agriculture ont reculé. De plus, le changement climatique influera sur l'agriculture de nombreuses manières, en particulier dans les zones sujettes aux catastrophes naturelles.

Vision, mission et domaines prioritaires régionaux

La vision du Cadre de priorités régionales est celle d'une région Asie et Pacifique jouissant de la sécurité alimentaire. Cet instrument a pour objectif d'aider les États Membres à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées dans la région d'ici à 2015 en augmentant la productivité agricole et en faisant reculer la pauvreté, tout en protégeant la base de ressources naturelles. Afin de concrétiser la vision et de remplir la mission du Cadre, un processus fortement participatif a été utilisé pour traduire les objectifs stratégiques de la FAO en cinq domaines de priorités régionales stratégiques, énumérés ci-après.

A. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les gouvernements doivent reconnaître que les problèmes de sous-alimentation et de carence en oligo-éléments persistent, et doivent sensibiliser le public à l'ampleur de ces problèmes, à leurs causes, à leurs effets et aux stratégies susceptibles de les combattre. Les considérations nutritionnelles doivent être véritablement intégrées à l'agriculture, à l'élevage, à l'aquaculture et aux programmes qui s'y rapportent afin que cette dimension puisse faire l'objet d'un suivi et que les résultats souhaités soient obtenus. Ce domaine prioritaire vise essentiellement à contribuer à l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la région Asie et Pacifique, conformément aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et à appuyer les initiatives régionales destinées à atteindre ces objectifs. À cet effet, les outils principaux seront l'étude des populations vulnérables, des moyens améliorés de collecte et de diffusion des informations, le renforcement des institutions, le dialogue politique, l'analyse situationnelle, la promotion, les partenariats et le renforcement de la collaboration Sud-Sud. Les résultats attendus sont notamment l'amélioration de l'environnement politique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'amélioration de l'appui politique et technique, l'élaboration de rapports sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et le renforcement des analyses coût/avantages.

B. Encourager la production agricole et le développement rural

L'agriculture peut contribuer de manière significative à la croissance économique en temps normal et sert d'employeur de dernier recours en période de crise. La stagnation de la productivité des cultures, illustrée par les plateaux de rendement observés dans certaines parties de la région, est un frein important à la satisfaction rapide de la demande croissante. Par conséquent, il est crucial de se concentrer sur les moyens de stimuler la productivité des principales cultures

céréalières. L'élevage et la pêche présentent un fort potentiel, mais la durabilité est essentielle à la réussite continue de tous les sous-secteurs. Les grands objectifs relevant de ce domaine prioritaire sont l'accroissement de la production et de la productivité agricoles, l'élévation du niveau de vie rural, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'appui au secteur agroalimentaire. Les outils principaux seront l'utilisation accrue des nouvelles technologies, l'assistance technique aux Membres et aux sous-régions, l'appui au secteur agroalimentaire et le renforcement des capacités. Les résultats attendus sont notamment l'amélioration des politiques préconisées, le renforcement des structures de recherche, la stimulation des capacités institutionnelles et la promotion de l'échange de connaissances.

C. Améliorer la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles

La nécessité d'utiliser et de gérer de manière durable les ressources naturelles est de mieux en mieux reconnue, tout comme la contribution stratégique de telles pratiques à la satisfaction de la demande actuelle et future dans la région. Cette évolution est encourageante et il est essentiel de la mettre à profit face à l'accroissement de la population et à la pression croissante sur les terres, l'eau, les pêcheries et les forêts. Les objectifs clés de ce domaine prioritaire consistent à ramener la dégradation des ressources naturelles à un niveau durable, à améliorer la productivité des ressources et la préservation des ressources génétiques. Les principaux outils seront le renforcement des capacités et l'assistance technique, l'intégration des considérations de parité hommes-femmes, le renforcement des capacités nationales, la collaboration régionale et les orientations de politiques. Les résultats attendus sont notamment l'évaluation et le suivi régionaux, le renforcement des capacités, l'amélioration de la gestion de l'eau, la gestion régionale de la pêche fondée sur les écosystèmes et les approches participatives efficaces pour la protection des forêts et de la biodiversité.

D. Améliorer les capacités pour faire face aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles

La région est sujette à toutes sortes de catastrophes naturelles. Ces chocs transitoires engendrent la pauvreté et la faim chroniques, en particulier parmi les personnes qui disposent d'une capacité d'adaptation limitée. En améliorant l'aptitude à prévenir, gérer les menaces et situations d'urgence alimentaires et à y faire face, on contribuera à stabiliser les disponibilités et l'accès alimentaires. Ce but doit devenir partie intégrante des efforts de réduction de la pauvreté et de la faim dans la région. Les objectifs clés de ce domaine prioritaire sont les suivants: faciliter l'évolution d'une simple réponse d'urgence vers des programmes plus larges et concertés de réduction, de préparation et de prévention des risques de catastrophe. Il est indispensable de compléter la réponse d'urgence en établissant des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement afin d'atténuer l'impact à long terme. Les outils principaux seront des systèmes d'informations améliorés, une collaboration et un partenariat concernant les mécanismes régionaux, la promotion et l'assistance technique, ainsi que l'établissement de réseaux régionaux et le renforcement des capacités. Les résultats attendus sont, entre autres, l'amélioration des capacités, de la collaboration régionale et des mécanismes d'établissement de réseaux, l'assistance technique et le renforcement des capacités, les technologies et innovations pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, et l'amélioration des approches concernant la réinstallation et la réadaptation des personnes déplacées dans leur propre pays.

E. Faire face à l'impact du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le secteur agricole a une incidence sur le changement climatique tout en étant lui-même influencé par ce phénomène. Alors qu'il contribue à atténuer le changement climatique, il a aussi une incidence sur lui du fait des émissions de gaz à effet de serre par les cultures et les animaux. Il est influencé par la perte de terres agricoles, l'invasion d'eau salée, les changements de température, l'évolution des régimes de précipitations et les risques météorologiques de plus en plus présents. Les objectifs clés de ce domaine prioritaire consistent à identifier des technologies novatrices et des pratiques adaptées à la gestion des impacts négatifs du changement climatique, ainsi qu'à réduire la contribution de l'agriculture aux émissions de gaz à effet de serre en améliorant son rôle de piège à carbone. Les outils principaux seront l'aide à la formulation de politiques, l'assistance

technique et l'appui au renforcement des capacités, la promotion, les études de cas sur l'impact du changement climatique dans les grandes zones de production alimentaire, et la diffusion de solutions et de pratiques techniques adaptées. Les résultats attendus sont le renforcement de la contribution de la FAO aux dialogues sur les politiques et à la coopération technique, l'échange d'informations sur la recherche et développement concernant des variétés résistantes au changement climatique, l'élaboration de stratégies agricoles présentant un fort potentiel pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation, l'identification et la promotion, dans l'agriculture, l'aquaculture et l'élevage, de systèmes de production et de pratiques améliorés participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Résultats prioritaires régionaux, fonctions essentielles et mise en œuvre des mesures

Dans le cadre des priorités régionales présentées plus haut, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique contribuera aux résultats de l'Organisation et aux objectifs stratégiques énumérés dans le Cadre stratégique de la FAO, conformément à l'approche axée sur les résultats. Les fonctions fondamentales du Bureau régional sont les suivantes: a) fournir des perspectives, réaliser un suivi des évolutions et effectuer des évaluations; b) renforcer les capacités et prêter une assistance technique; c) fournir un appui et des avis aux sous-régions en matière de politiques; d) créer des partenariats et des alliances; e) renforcer les informations, les connaissances et les statistiques; f) élaborer des instruments internationaux. La mise en œuvre sera facilitée par la nouvelle structure organisationnelle du Bureau régional, qui prévoit la constitution d'équipes pluridisciplinaires autour de domaines fondamentaux: a) systèmes de production agricole; b) aide économique, sociale et politique; c) ressources naturelles et environnement.

1. CONTEXTE

1. La région Asie et Pacifique abrite une grande diversité et connaît une évolution dynamique. La croissance forte et régulière des 40 dernières années a été associée à un recul significatif des indicateurs relatifs à la faim et à la pauvreté. Portées par la croissance agricole, des réformes politiques et institutionnelles adaptées ont permis d'accroître les revenus et les salaires des producteurs tout en faisant baisser les prix alimentaires, ce qui a amélioré l'accès des consommateurs pauvres à des denrées alimentaires abordables. L'incidence de la sous-alimentation a diminué de manière substantielle et les apports caloriques ont significativement augmenté.
2. La qualité des régimes alimentaires s'est également améliorée pour beaucoup car l'importance relative des calories issues des huiles et matières grasses, des fruits et légumes, des produits carnés et laitiers s'est accrue par rapport à celle des calories provenant des céréales. De même, l'amélioration de l'éducation et du statut des femmes a participé à la réduction de la malnutrition infantile.
3. La transformation rurale et les migrations ont affecté la structure des revenus et de l'emploi: le secteur des services et les sources de revenus non agricoles ont connu un essor important dans les zones rurales. Il est apparu que le fait de mettre l'accent sur le développement rural au sens large constituait une approche essentielle de la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.
4. L'ouverture des marchés a amélioré la mobilité des personnes, biens et services et créé des débouchés professionnels dans les économies riches en main-d'œuvre de la région Asie et Pacifique. Parallèlement, les liens croissants au sein de la région et avec le reste du monde ont engendré des risques liés aux ravageurs des plantes et aux maladies animales transfrontières.
5. De même, l'intégration des marchés a diffusé des externalités négatives au-delà des frontières nationales, et ce, assez facilement et à une vitesse remarquable. On a pu l'observer lors de récents événements comme la crise économique asiatique de 1997, la flambée des prix des denrées alimentaires de 2007-2008, la crise financière mondiale de 2008-2009 et à l'occasion de plusieurs défaillances relatives à la sécurité sanitaire des aliments.
6. Les sections suivantes présentent brièvement certains aspects et dimensions de ces évolutions, en particulier ceux qui ont une importance pour l'établissement des priorités et l'identification des besoins en matière d'agriculture et de développement rural dans la région pour les années à venir.

1.1 Réformes politiques et institutionnelles

7. Les réformes des politiques macroéconomiques et commerciales entreprises dans la plupart des États Membres¹ dans les années 1980 ont sous-tendu une croissance rapide car elles ont supprimé le parti pris défavorable à l'agriculture et les freins imposés par les contrôles du commerce et des échanges internationaux. La libéralisation du commerce et l'ouverture des marchés ont encouragé l'investissement étranger direct, facilitant ainsi le transfert de technologies et, ces dernières années, l'intégration des chaînes de production.
8. Dans le même temps, des innovations institutionnelles ont rationalisé les droits de propriété, encouragé l'investissement privé sur le long terme et créé une dynamique favorable à la croissance de la productivité et de la production agricoles. Le rôle des gouvernements a évolué: ceux-ci s'efforcent désormais de créer des environnements porteurs et de fournir des biens publics permettant d'obtenir des gains d'efficacité substantiels, une réduction importante des coûts de transaction et des résultats significatifs quant aux initiatives privées de développement.

¹ On trouvera à l'Annexe 1 une liste des États Membres de la FAO de la région Asie et Pacifique.

9. Les responsables politiques s'accordent à reconnaître la nécessité de réduire le rôle du secteur public dans le développement. Ce consensus, auquel ils sont parvenus dans les années 1980, a peut-être conduit, dans une certaine mesure, à l'affaiblissement de l'aide du secteur public à l'amélioration de la production et des moyens de subsistance agricoles pour les petits exploitants et les autres catégories de populations rurales pauvres. De même, l'absence générale de progression des programmes et politiques publics concernant la réforme foncière n'a pas permis de freiner le développement du paysannat sans terres, de la fragmentation des terres et du manque de durabilité des systèmes agricoles. Dans de nombreux pays, la faible productivité agricole, les bas revenus et la rareté des débouchés professionnels ont contribué à la progression décevante vers les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les OMD, exacerbée par les récentes crises alimentaire et financière. De ce fait, il est peu probable que la région dans son ensemble atteigne l'un de ces objectifs.

10. Dans la région, les expériences en matière de décentralisation et de délégation d'autorité sont très diverses et contrastées. De nombreux pays ont vu l'élargissement de la participation des parties intéressées, notamment de la société civile, et la mise en place d'activités de développement mieux adaptées aux conditions, atouts et besoins locaux. À cet égard, les expériences positives d'allocation foncière et forestière en Chine et au Viet Nam sont remarquables, tout comme l'évolution générale vers la décentralisation de la gestion des pêcheries. Cependant, dans de nombreux pays, le contrôle demeure aux mains du pouvoir central.

11. La société civile, notamment les organisations d'agriculteurs, joue un rôle croissant dans l'échange d'informations et la communication à destination des décideurs, à tous les niveaux, sur les questions liées à l'agriculture, à l'environnement et au développement, et ce grâce à la mise en place de mécanismes institutionnels efficaces pour la promotion de politiques relatives aux préoccupations aussi bien locales que mondiales.

1.2 Systèmes alimentaires en évolution²

12. La croissance rapide des revenus, l'urbanisation et l'évolution des modes de vie ont entraîné une diversification des habitudes alimentaires ces dernières années. Les aliments transformés nécessitant peu de préparation se sont popularisés auprès des consommateurs à mesure que la participation des femmes à la force de travail s'est accrue. La demande de viande, de poisson, de produits laitiers et de plats cuisinés ayant subi une importante transformation a augmenté car les consommateurs ont pu exprimer leurs préférences pour des régimes alimentaires plus diversifiés. Tous ces changements ont été facilités par la présence immédiate et les prix compétitifs offerts par les supermarchés et la restauration rapide.

13. La transformation commerciale des systèmes agroalimentaires dans la région Asie et Pacifique est à l'origine de nouveaux défis, en particulier pour les nombreux petits producteurs, commerçants et transformateurs. Ils doivent être compétitifs et réactifs à la demande du marché concernant des biens et services de plus en plus divers, tout en fournissant des volumes réguliers et en se conformant aux normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments sur les marchés aussi bien nationaux qu'internationaux. La coordination verticale des chaînes de production modernes peut permettre d'accroître l'emploi et d'ouvrir de nouveaux marchés. Cependant, elle peut également s'accompagner d'un risque de marginalisation des petits producteurs dont les terres sont fragmentées.

14. Dans la région, les nombreux petits exploitants et acteurs ruraux disposent généralement de compétences, connaissances et capacités techniques restreintes pour satisfaire les exigences des marchés modernes. Par ailleurs, la faiblesse des institutions et de la gouvernance ayant trait aux normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments limite fortement les gains découlant de l'essor des échanges de denrées alimentaires. Outre le manque de capacités globales de mise en

² Un système alimentaire est un ensemble d'interactions dynamiques entre et dans les environnements biogéophysiques et humains, qui influence à la fois les activités et les résultats tout au long de la filière (production, stockage et transformation, distribution, échanges, préparation et consommation).

œuvre, la fragmentation des responsabilités et les chevauchements d'autorité entre organisations ont contribué à la faible application des cadres réglementaires.

15. De nombreuses questions clés se posent quant à la manière de lier les nombreuses petites exploitations fragmentées des économies en développement pauvres en terres aux supermarchés et aux chaînes de valeur modernes. Quels sont les biens publics nécessaires? Quel rôle doivent jouer les réglementations des marchés dans la restructuration des exploitations? Les petits producteurs et les habitants sans terres des zones rurales peuvent-ils bénéficier de l'essor de l'emploi dans les exploitations plus grandes? Dans certains pays, les coopératives agricoles ont joué un rôle significatif dans la fourniture d'intrants, de crédits et de nouvelles technologies aux petits producteurs. Comment ces réussites peuvent-elles être reproduites de manière plus large?

16. Des politiques, biens et services publics appropriés sont nécessaires pour progresser dans les domaines suivants:

- assurer la sécurité biologique tout au long de la chaîne de production grâce à de meilleures pratiques de gestion et d'hygiène pour la production, la commercialisation, la transformation et la fabrication;
- améliorer l'application des classes et normes de qualité, mettre en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire comme l'Analyse des risques aux points critiques (HACCP) et des systèmes de traçabilité ainsi qu'un suivi et des tests à des points stratégiques des chaînes de production;
- élaborer des arrangements institutionnels qui soient compétitifs, durables et participatifs, comme la certification, l'agriculture contractuelle et les mécanismes de sous-traitance permettant aux petits producteurs de passer des accords de production avec de gros transformateurs;
- accroître la productivité agricole et la connectivité avec les marchés grâce à une collaboration entre les secteurs public et privé;
- aider les petites entreprises agricoles à se développer, notamment les coopératives, et instaurer des mécanismes de décision participatifs qui permettent une bonne gouvernance locale.

17. De nouveaux facteurs menaçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont vu le jour en raison des habitudes de consommation malsaines découlant du manque d'informations et de connaissances relatives à la bonne nutrition. De nombreux habitants de la région consomment actuellement des quantités excessives de sucre et de graisses, ce qui favorise l'obésité et compromet la santé. Le bien-être nutritionnel est donc menacé par l'émergence rapide de maladies non transmissibles ainsi que de carences en vitamines et en minéraux, ce qui crée deux problèmes simultanés: la suralimentation et la sous-alimentation. Pour finir sur une note plus positive, le public est de plus en plus conscient des bénéfices pour la santé que présentent certains aliments comme les fruits, les légumes et les produits halieutiques, qui offrent d'importantes possibilités en matière de commerce et de développement des marchés dans la région.

1.3 Changement de nature de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire³

18. Malgré des progrès économiques significatifs, la région Asie et Pacifique abrite la majorité des personnes en proie à la pauvreté et à la faim dans le monde⁴. À la suite des récentes crises alimentaire et économique de 2007-2009, la FAO a estimé que 642 millions de personnes souffraient de la faim dans la région en 2009, soit 63 pour cent du total mondial. Même avant les crises, il y avait 336 millions de personnes sous-alimentées en Asie du Sud en 2004-2006, 136 millions en Asie de l'Est, 85 millions en Asie du Sud-Est et 7 millions en Asie centrale et

³ La sécurité alimentaire existe lorsque toutes les personnes disposent, à tout moment, d'un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

⁴ FAO, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2009.

occidentale. La prévalence de l'insuffisance pondérale, des retards de développement et du dépérissage chez les enfants est plus élevée en Asie du Sud que partout ailleurs.

19. Malgré l'urbanisation croissante, la plupart des personnes pauvres vivent en zone rurale, où les niveaux d'investissement dans les ressources humaines et les services sociaux sont faibles. La pauvreté urbaine est en grande partie une conséquence de la pauvreté rurale car le manque de débouchés dans les zones rurales conduit les pauvres à migrer vers les villes à la recherche d'un emploi productif. La pauvreté persistante et les inégalités croissantes menacent la cohésion et l'harmonie sociales en créant les conditions d'une instabilité.

20. La pauvreté persiste dans certaines régions et au sein de certains groupes sociaux pour diverses raisons:

- manque d'accès aux biens de production en raison des faibles ressources, du déenchantement ou des deux;
- baisse de la qualité des ressources naturelles;
- précarité des services, des infrastructures et des liens avec l'économie dans son ensemble ou les centres de croissance;
- pauvreté circonstancielle causée par des chocs comme une catastrophe naturelle ou le décès du soutien de famille;
- exclusion sociale due à des facteurs comme le sexe, l'origine ethnique, la religion, la classe sociale ou la caste.

21. Dans les deux derniers cas, les activités habituelles de développement agricole et rural ont généralement des résultats peu concluants. Comme l'ont reconnu plusieurs États Membres de la région, la réduction de ce type de pauvreté nécessite des approches plus efficaces et novatrices, notamment des solutions fondées sur les droits.

1.4 Pression accrue sur la base de ressources naturelles

22. Au cours des 40 dernières années, les ressources naturelles de la région Asie et Pacifique ont connu une dégradation croissante. Dans de nombreuses zones, les terres, les forêts, l'eau, les ressources aquatiques et les écosystèmes côtiers ont subi une pression importante. La croissance démographique, la pauvreté persistante et la faiblesse institutionnelle, comme la gouvernance inefficace ou les droits de propriété ambigus, aggravent une situation déjà difficile. Cela menace les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé des personnes et le développement durable à long terme.

23. La pénurie de terres et d'eau est une contrainte importante dans cette région densément peuplée, dont une grande partie des terres émergées est touchée par une forme de dégradation ou une autre. Ainsi:

- la déforestation, les pratiques agricoles inadaptées, l'utilisation inefficace de l'eau pour l'irrigation, l'extraction excessive de l'eau souterraine et le développement industriel contribuent à la dégradation de la terre, du sol et de l'eau ainsi qu'à l'érosion côtière;
- la commercialisation et l'intensification des systèmes de culture et d'élevage ont conduit à des applications excessives et/ou déséquilibrées d'engrais chimiques, et l'utilisation excessive ou inadaptée de pesticides compromet la santé du sol et accroît la pollution aquatique et atmosphérique; l'élevage intensif urbain et périurbain extrait des nutriments de la terre (par l'intermédiaire des cultures fourragères) mais ne les restitue pas, si bien que les déchets de l'élevage polluent la terre et l'eau plutôt que de fertiliser les champs;
- les eaux intérieures, côtières et océaniques de la région subissent de fortes pressions de la part du secteur de la pêche et sont victimes de la dégradation des habitats;
- le ruissellement et les évacuations sont des sources croissantes de pollution des cours d'eau;
- les systèmes d'irrigation et de drainage se détériorent en raison de la mauvaise gestion et du manque d'entretien.

24. Des politiques, réglementations et technologies adaptées et une bonne gouvernance sont nécessaires. Elles doivent être accompagnées par des investissements stratégiques visant à moderniser le secteur des ressources naturelles et à renforcer les capacités régionales afin de créer des systèmes plus productifs et durables, tout en préservant les ressources pour les générations futures. La gestion prudente des ressources naturelles est un aspect essentiel de la sécurité alimentaire dans la région Asie et Pacifique.

1.5 Promotion des investissements dans le secteur agricole et rural

25. Le temps de la croissance agricole continue, en particulier celle des rendements céréaliers qui a entretenu pendant plusieurs décennies la baisse des prix réels des denrées alimentaires, est peut-être révolu. Le fait que les produits alimentaires soient abordables contribue toujours au processus de développement économique: il est favorable aux plus pauvres et doit être encouragé. Cependant, sans investissement adapté dans des évolutions techniques, le potentiel créé par le passé, notamment grâce à la révolution verte, s'épuisera: ce n'est qu'une question de temps.

26. La production agricole n'est peut-être pas en mesure de suivre le rythme de l'accroissement de la population, de la demande – stimulée par les revenus – de produits laitiers et d'origine animale, de cultures à forte valeur et de biocarburants. Des éléments mettent en évidence une pression croissante sur les systèmes actuels de culture et d'élevage due au mauvais entretien des infrastructures, notamment pour l'irrigation et le contrôle de l'eau, le drainage et l'évacuation des déchets. L'insuffisance des services d'assistance comme la médecine vétérinaire s'ajoute au problème.

27. Les jeunes, principalement les hommes, quittent les zones rurales pour trouver un emploi en ville, d'où une raréfaction de la main-d'œuvre rurale, une augmentation de l'âge moyen des agriculteurs (vieillissement) et une hausse de la proportion d'ouvrières agricoles (féminisation). Parallèlement, la recherche et les services de vulgarisation ont été décentralisés et délégués par les gouvernements centraux, sans pour autant que les capacités locales nécessaires aient été renforcées en conséquence.

28. Comparativement à l'investissement total, les investissements dans l'agriculture et les zones rurales étaient en recul depuis de nombreuses années en raison de l'essor rapide des secteurs industriel et manufacturier et des services. Néanmoins, depuis le milieu des années 1980, la baisse est modérée; elle a même cessé dans quelques pays car les nouvelles technologies – en particulier les biotechnologies – et le commerce international ont élargi l'horizon de l'investissement. Par conséquent, la superficie cultivée occupée par des organismes génétiquement modifiés (OGM) est en train de s'étendre rapidement dans plusieurs pays en développement. En Chine et en Inde, de plus en plus d'agriculteurs se tournent vers le coton. Même si beaucoup émettent des réserves quant à l'impact à long terme des OGM, ces cultures ont pour l'instant permis d'améliorer les rendements et de réduire l'utilisation des pesticides. Le secteur privé renforce sa présence dans le domaine du riz hybride, qui offre de meilleurs rendements et des bénéfices plus élevés pour les agriculteurs. Les nouvelles variétés de riz résistant aux inondations représentent un espoir pour les nombreux agriculteurs qui cultivent des terres marginales sujettes à ce type de phénomène. Cependant, il reste beaucoup à faire. Les résultats de recherche doivent être soumis à davantage de tests sur le terrain et un dialogue éclairé, reposant sur des bases scientifiques, sur le potentiel et les risques des biotechnologies, en particulier des OGM, doit s'instaurer. À cet égard, il est aussi essentiel de renforcer les capacités en matière de réglementation de la sécurité biologique.

29. Le développement et l'assimilation des technologies nécessitent un environnement porteur créé par des politiques saines et efficaces, des institutions, une législation, des infrastructures et des capacités humaines. Outre la recherche, le développement et la vulgarisation, ces facteurs cruciaux doivent être améliorés de manière globale et intégrée afin d'accroître et de maintenir les investissements dans l'agriculture.

1.6 Gestion des chocs extérieurs influant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁵

30. La flambée des prix des produits de base en 2007-2008 a montré que la capacité des systèmes alimentaires mondiaux de garantir la sécurité alimentaire des plus pauvres était fragile. Les politiques macroéconomiques qui ont conduit à d'importantes variations des taux de change, les mauvaises récoltes dues aux sécheresses et aux catastrophes naturelles, l'augmentation des cours sur les marchés mondiaux de l'énergie et la demande accrue de biocarburants ont contribué à la hausse des prix. Alors que les gouvernements devaient faire face à la nouvelle crise, des réponses politiques inadaptées ont exacerbé la volatilité des prix et ébranlé l'aptitude du commerce à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

31. La volatilité excessive des prix sur les marchés internationaux encourage les stratégies autarciques d'autosuffisance aux dépens de l'efficacité de l'utilisation de ressources rares ou des avantages comparatifs. Malheureusement, de telles stratégies font le terreau de fluctuations accrues des cours mondiaux.

32. Depuis les pics atteints en 2008, les cours internationaux des denrées alimentaires ont baissé mais ils demeurent élevés et devraient rester supérieurs aux moyennes précédentes au cours de la prochaine décennie. Ainsi, la période de baisse des prix alimentaires réels est peut-être révolue. La hausse des prix des céréales constitue une incitation plus forte pour les agriculteurs, mais l'impact net de cette augmentation, si l'on prend en compte les consommateurs pauvres et les petits agriculteurs à déficit vivrier, risque d'être l'accroissement de la pauvreté urbaine et rurale et de l'insécurité alimentaire. À ces effets s'est ajoutée la crise économique de 2008-2009, qui a fait reculer l'emploi, les salaires et les revenus issus des transferts de fonds pour de nombreux ménages pauvres.

33. Les mécanismes d'adaptation des ménages pauvres sont peu nombreux, compte tenu de leurs avoirs limités et du fait que la crise économique a débuté peu après la crise alimentaire. Ces personnes ont souvent recours à une réduction des investissements dans l'éducation et la santé, ce qui a des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire future. Les petites économies insulaires, où la structure de la consommation a changé, sont particulièrement vulnérables aux récessions économiques. Dans ces États, les cultures de base traditionnelles comme les racines et les tubercules ont été largement remplacées par des céréales importées et transformées, ce qui a renforcé la dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires. Ces économies sont extrêmement dépendantes du tourisme et des transferts de fonds effectués par les travailleurs migrants, deux sources de revenus compromises en période de récession. Par ailleurs, dans ces pays, le secteur agricole a une aptitude limitée à absorber la main-d'œuvre déplacée.

34. Face aux chocs économiques et aux autres chocs extérieurs, les réponses des gouvernements en matière de politiques doivent protéger et promouvoir les investissements dans des biens et services publics qui renforcent les capacités et la résistance à long terme du secteur rural et agricole. Pour éviter la récurrence des crises alimentaires, les pays vulnérables doivent accroître les investissements dans la recherche, le développement et les services de vulgarisation, qui sont essentiels à la sécurité alimentaire future.

1.7 Gestion de l'impact du changement climatique

35. La région Asie et Pacifique est sujette à une grande variété de catastrophes naturelles qui menacent les moyens de subsistance agricoles et ruraux, comme les sécheresses et les inondations, la grippe aviaire hautement pathogène, les cyclones, les tsunamis et les séismes. Des chocs naturels et provoqués par l'homme continueront à influer sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Gérer les menaces et les risques de catastrophe demeure un défi stratégique. Le

⁵ Ces deux dernières années, la flambée des prix des denrées alimentaires a fait augmenter de 115 millions le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. Leur total dépasse aujourd'hui le milliard.

changement climatique pourrait accroître la fréquence et la gravité des catastrophes météorologiques aussi bien soudaines qu'à évolution lente.

36. La déforestation, la dégradation des forêts et les pratiques agricoles abusives comme le recours à des parcs d'engraissement peu efficaces et l'utilisation excessive d'engrais représentent actuellement quelque 30 pour cent des émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture, l'élevage et l'aquaculture sont à l'origine d'une pollution de l'eau par des nitrates, des phosphates et des pesticides. Ce sont les principales sources anthropogéniques de gaz à effet de serre (notamment de méthane et d'oxyde nitreux). Ces secteurs contribuent également à d'autres types de pollution de l'air et de l'eau. Depuis peu, la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts fait l'objet d'une attention redoublée et bénéficie de ressources plus importantes. Cependant, il n'en est pas encore de même pour la réduction des émissions agricoles.

37. Le changement climatique aura un impact sur l'agriculture car il est à l'origine de phénomènes météorologiques extrêmes et de modifications des zones agroécologiques. L'évolution des habitudes agricoles peut menacer la biodiversité agricole *in situ* et les variations météorologiques saisonnières accrues influenceront la production agricole et l'offre alimentaire. L'élévation du niveau de la mer et la multiplication des tempêtes ont d'importantes conséquences sur les communautés de pêche côtières, en particulier dans les petits pays insulaires en développement de faible altitude et dans les deltas tropicaux. Dans ces zones, l'adaptation au changement climatique et son atténuation constituent clairement une priorité absolue.

38. Dans la région Asie et Pacifique, la population nombreuse et toujours croissante ainsi que sa concentration dans les zones riches en ressources ne rendent que plus difficiles la préparation au changement climatique et son atténuation. De plus, le changement climatique aura un impact considérable sur la sous-région Pacifique et sur certains archipels asiatiques comme les Maldives où, par exemple, les petites îles risquent de disparaître totalement. Heureusement, les gouvernements, qui ont pris conscience de la gravité de ce phénomène, feront preuve de la volonté politique nécessaire pour mobiliser les ressources indispensables à des plans d'action globaux et concertés. Ces plans doivent être conçus de façon à, entre autres, réduire les émissions agricoles de gaz à effet de serre, limiter l'utilisation des combustibles fossiles, accroître la fixation du gaz carbonique et améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique.

1.8 Développement du secteur agricole et rural

39. Dans la région Asie et Pacifique, la réduction continue de la faim et de la pauvreté demeure en tête de l'ordre du jour relatif au développement. Malgré la pression démographique et les ressources limitées, la région s'est engagée, dans le cadre des OMD, à réduire de moitié la proportion de personnes sous-alimentées et pauvres d'ici à 2015 en vue d'éliminer totalement, à terme, la faim et la pauvreté. La réalisation de ces objectifs réclame une importante contribution du secteur agricole et rural et nécessite que la durabilité et l'intégrité de la base de ressources naturelles soient protégées.

40. La persistance de la faim et de la pauvreté dans certaines zones a des causes complexes. De ce fait, les retombées de la croissance économique et leur capacité de réduire la pauvreté grave peuvent être limitées. Les approches habituellement utilisées par le passé ne suffisent plus. Une approche prospective et des solutions novatrices sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté persistante absolue et relative et les inégalités croissantes des revenus.

41. Les récentes difficultés financières et économiques sur les marchés des pays développés mettent en évidence la nécessité pour la région Asie et Pacifique de passer d'une croissance et d'une orientation basées sur les exportations à des stratégies plus équilibrées qui mettent aussi l'accent sur les marchés intérieurs et les échanges intrarégionaux. Il sera important d'exploiter le potentiel que représentent la nombreuse population et l'importante base de consommateurs de la région. La diversification des marchés est une mesure pragmatique permettant de gérer les risques et incertitudes économiques et commerciaux inévitables et de concourir à un développement équilibré.

42. Compte tenu de la rareté des ressources naturelles et des contraintes imposées par la dégradation, les problèmes de durabilité et le réchauffement de la planète, les contributions futures de l'agriculture à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire doivent être stimulées par une évolution technique large intéressant les produits de base et les régimes de ressources. Outre la rareté des terres, la dégradation et les autres contraintes, l'attention doit être concentrée sur la gestion de la menace urgente que constitue la pénurie d'eau. Les acteurs agricoles et ruraux concernés doivent acquérir la capacité de répondre à l'évolution des marchés et de participer au développement global.

43. La région Asie et Pacifique est confrontée à certains problèmes en matière d'agriculture et de développement rural. Elle doit se consacrer à ses activités stratégiques en se concentrant tout particulièrement sur les priorités principales, et faire preuve d'une forte volonté politique et d'un engagement constant.

2. DOMAINES PRIORITAIRES RÉGIONAUX

44. Comme inscrit dans son Acte constitutif, le mandat de la FAO consiste à éléver les niveaux de nutrition et le niveau de vie des populations, à garantir des améliorations durables en matière d'efficacité de la production et de répartition des produits alimentaires et agricoles, à améliorer la qualité de vie des populations rurales, à contribuer à l'essor de l'économie mondiale et à faire en sorte que l'humanité soit durablement libérée de la faim. Les objectifs mondiaux fondamentaux de l'Organisation et ses 11 objectifs stratégiques sont présentés dans l'encadré ci-dessous.

2.1 Objectifs mondiaux fondamentaux

Vision de la FAO et objectifs mondiaux des Membres

La vision de la FAO, approuvée par la Conférence de la FAO à sa trente-cinquième session (extraordinaire) en novembre 2008, est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et ce de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux. Les objectifs mondiaux fondamentaux constituent les fondations du Cadre de priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique 2010-2019:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique global en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

La Conférence a également approuvé les 11 objectifs stratégiques ci-après.

Objectifs stratégiques de la FAO

- A) Intensification durable de la production agricole
- B) Accroissement de la production animale durable
- C) Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D) Qualité et sécurité sanitaire des aliments améliorées à tous les stades de la filière alimentaire
- E) Gestion durable des forêts et des arbres
- F) Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques, et réponses améliorées aux défis écologiques mondiaux ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G) Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H) Sécurité alimentaire améliorée et meilleure nutrition
- I) Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- K) Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens et aux services et pour la prise de décision dans les zones rurales
- L) Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural

Source: Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO (Rome, 2009)

45. Le Cadre stratégique 2010-2019 a été adopté par la Conférence de la FAO en novembre 2009. Il comprend, entre autres, une série d'objectifs stratégiques (voir encadré ci-dessus) et il a une portée mondiale. Au niveau des pays, en revanche, le partenariat de l'Organisation avec les gouvernements est basé sur un Cadre national sur les priorités à moyen terme. Entre ces deux niveaux, le Cadre de priorités régionales: a) axera les activités de la FAO dans la région sur les caractéristiques spécifiques et les besoins divers de cette zone vaste et complexe; b) sera au service des besoins des États Membres en ce qui concerne les réponses aux questions qui doivent être traitées au niveau régional. Les besoins, questions et problèmes qui nécessitent des actions

ciblées à ce niveau sont nombreux⁶. Il s'agit notamment de ceux qui réclament une action collective en raison, entre autres, de la possibilité de réaliser des économies d'échelle et de gamme, de l'existence de défauts d'information et d'externalités dans la constitution du savoir approprié. Il s'agit également des questions alimentaires et agricoles qui dépassent les frontières, comme les ravageurs et les maladies transfrontières, la sécurité sanitaire des aliments et le commerce des produits agricoles, le changement climatique et l'adaptation à ce phénomène, les externalités des marchés (où les actions d'un agent peuvent avoir des répercussions sur les autres) et les ressources partagées comme les pêcheries et l'eau. Afin d'établir ce lien entre les niveaux mondial et national, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a lancé, à l'issue de la vingt-neuvième Conférence régionale, une série de consultations avec les États Membres et d'autres parties intéressées qui aboutiront à la production du Cadre de priorités régionales. Celui-ci inclura un ensemble cohérent d'actions régionales et les résultats à atteindre sur la période 2010-2019. Ce document servira de base à la formulation des résultats régionaux pour l'exercice biennal 2012-2013 (document APRC/10/8) qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO.

2.2 Cadre de priorités régionales et centrage sur les pays

46. Le Cadre de priorités régionales s'appuie sur la connaissance profonde qu'a le Bureau régional pour l'Asie et la Pacifique des États Membres de la région. Pour cette raison, le Bureau régional ajustera sa structure opérationnelle et renforcera ses groupes de travail dans les pays afin de prêter une assistance efficace au travers d'un appui technique et d'orientations politiques.

47. Le Cadre de priorités régionales concourt aux Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme (CNPMT) et traite des questions et préoccupations fondamentales intéressant l'ensemble des pays. Les groupes de pays et le contexte de formulation d'actions régionales peuvent varier d'une question à l'autre. Le Cadre de priorités régionales guide la répartition efficace de l'expertise et des ressources financières limitées dans le développement des capacités, l'assistance politique et technique, la diffusion des informations et l'échange de connaissances. Une approche régionale qui correspond à la fois aux besoins et aux capacités des bénéficiaires donne davantage de poids à des considérations nationales spécifiques et génère des avantages mutuels tangibles pour les pays participants.

2.3 Priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique⁷

Vision

Une région Asie et Pacifique jouissant de la sécurité alimentaire.

Mission

Aider les États Membres à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées dans la région d'ici à 2015 en améliorant la productivité agricole et en faisant reculer la pauvreté, tout en protégeant la base de ressources naturelles.

Cinq domaines prioritaires stratégiques ont été identifiés:

- A) Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- B) Favoriser la production agricole et le développement rural
- C) Améliorer la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles
- D) Améliorer la capacité de réaction aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- E) Gérer l'impact du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture

⁶ Dans ce document, il faut souligner que le terme « régional » peut également faire référence aux groupes sous-régionaux.

⁷ Les priorités régionales ou les domaines thématiques sont étroitement imbriqués et se renforcent mutuellement. Sur le plan opérationnel, ils sont traités comme des groupes de programmes, dans lesquels l'intégration multisectorielle est assurée par une expertise interdisciplinaire et des modalités de travail couvrant tous les domaines de compétence du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

48. La première de ces priorités se trouve au centre des responsabilités du Bureau régional. C'est un objectif de développement important approuvé et affirmé par les États Membres de la FAO de la région Asie et Pacifique à l'occasion: i) de la formulation des OMD; ii) du Sommet mondial de l'alimentation de 1996; iii) du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après (2002) et, plus récemment, iv) de la Déclaration de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies. La vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok en mars 2009, a renouvelé l'engagement de la région à réduire le nombre de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté, conformément aux OMD⁸.

49. Les quatre autres priorités concernent le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Tout d'abord, les priorités B et C proposent le chemin à suivre et les moyens à utiliser pour extraire les populations de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la gestion et à l'utilisation équitables et durables des ressources naturelles, au renforcement de la production et de l'offre alimentaires et agricoles (disponibilité et stabilité) et à la promotion de l'absorption et des revenus accrus de la main-d'œuvre rurale (accès). Les priorités D et E sont axées sur le renforcement des capacités de gérer les impacts du changement climatique et les chocs transitoires ou les facteurs systémiques et extérieurs menaçant la production et les moyens de subsistance (stabilité), évitant ainsi aux personnes les plus vulnérables d'être victimes de l'insécurité alimentaire chronique. Ensemble, ces cinq domaines prioritaires régionaux couvrent les aspects multiples de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier ceux qui dépassent les frontières régionales. Les priorités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique sont détaillées ci-dessous. Une correspondance entre les priorités régionales et les objectifs stratégiques de la FAO est présentée dans le tableau ci-après.

Correspondance entre les priorités régionales 2010-2019 pour l'Asie et le Pacifique et les résultats organisationnels énumérés dans le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO

Priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique 2010-2019	Résultats organisationnels énumérés dans le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO ^{a)}
A: Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	D2, D3 H1, H2, H3, H4, H5 K1, K2
B: Encourager la production agricole et le développement rural	A1 B1, B2, B4 C4, C6 D4 G1, G2, G3, G4 L1
C: Améliorer la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles	A4 B3 C1, C2, C3, C5 E1, E2, E3, E4, E5, E6 F1, F2, F3, F6
D: Améliorer les capacités de répondre aux menaces et aux catastrophes	A2, A3 B2 D3 I1, I2, I3
E: Le changement climatique, son impact sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition	E4, E6 F5

Note: a) Voir l'Annexe 2 pour des descriptions détaillées.

⁸ Paragraphe 24, Rapport de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, Thaïlande, 26-31 mars 2009.

Priorité régionale A. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Objectifs du domaine prioritaire stratégique A

- Contribuer à l'éradication de la faim et de la malnutrition en Asie et dans le Pacifique conformément aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et aux OMD;
- Appuyer les initiatives régionales entreprises par des partenaires et d'autres organisations des Nations Unies pour éradiquer la faim et la malnutrition par le biais d'une action spécifique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

50. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'accès de tous, à tout moment, à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante. L'objectif intermédiaire spécifique du Sommet mondial de l'alimentation est de ramener le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique à la moitié de sa valeur de 1990-92 au plus tard en 2015 dans le cadre d'un effort permanent visant à éliminer la faim dans tous les pays.

51. En juillet 2009, l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, en exprimant une profonde préoccupation quant à l'impact de la crise économique mondiale et de la flambée des prix des denrées alimentaires sur les pays les moins à même de remplir les exigences des OMD relatives à la pauvreté et à la faim, a annoncé une mobilisation mondiale à hauteur de 20 milliards d'USD, sur une période de trois ans, destinée à accroître l'aide du G8 à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

52. La FAO envisage la sécurité alimentaire et nutritionnelle de manière holistique: elle encourage l'utilisation de stratégies intégrées basées sur l'alimentation pour aider les pays, les communautés et les ménages afin de concrétiser le « droit universel à l'alimentation ». Outre l'augmentation de la production et de la productivité des cultures alimentaires de base, l'amélioration de la diversification des cultures et des habitudes alimentaires est une autre mesure importante pour faire face à la sous-alimentation et aux carences en oligo-éléments.

53. L'orientation principale de ce domaine prioritaire a trait à la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin que ces préoccupations figurent en tête de l'ordre du jour du développement et au cœur de la collaboration régionale, grâce au renforcement des statistiques et des technologies de l'information et des communications, à des évaluations régionales des origines et des mécanismes de la faim, à des études prospectives et des projections, et à des actions collectives destinées à éliminer les contraintes extérieures pesant sur la sécurité alimentaire. L'élévation des niveaux de nutrition réclame une collaboration interinstitutionnelle et intersectorielle aux niveaux régional et national.

Problèmes et défis

54. La région a progressé à grands pas pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, ces progrès ont été retardés par la flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de base, la crise financière mondiale et diverses catastrophes naturelles. Les événements comme la hausse des cours des produits alimentaires de 2007-2008 ou la récession économique de 2009 soulignent la fragilité des progrès réalisés dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La question est notamment de savoir comment atténuer l'impact particulièrement fort sur les petits exploitants et les ouvriers sans terres. Il faut également veiller à ce que la demande de bioénergies ne mette pas en péril la sécurité alimentaire et ne marginalise pas davantage les plus pauvres.

55. La connexion entre la sécurité alimentaire et la transition démographique, étroitement liée aux questions de parité hommes-femmes et à la population, n'est pas encore suffisamment prise en compte lors de la formulation de politiques et de stratégies. La transition vers des taux de fertilité et des rapports de dépendance faibles s'est accompagnée de l'augmentation de l'épargne

des ménages et des investissements privés, qui ont suscité une croissance économique rapide en Asie de l'Est, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et réduisant l'incidence de la pauvreté. Les facteurs ayant trait à la parité hommes-femmes influent également sur la production et la gestion alimentaire des ménages ruraux et, par conséquent, sur l'offre et la qualité des denrées alimentaires. Le rapport entre la population, les considérations de parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages mérite d'être examiné et analysé attentivement.

56. Il faut continuer à défendre l'idée d'accorder une place centrale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'ordre du jour régional, en mettant l'accent sur les petits exploitants et les producteurs marginaux, les ouvriers sans terres et les autres populations vulnérables. Les solutions à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle doivent intégrer les considérations de parité hommes-femmes et aborder la santé maternelle et infantile, la migration et la participation des femmes à la force de travail, les taux de fertilité et la transition démographique. La dénutrition grave des enfants dans la région est un problème insidieux qui doit bénéficier d'une attention stratégique et donner lieu à des actions urgentes et soutenues. Il faut également prendre en considération l'insécurité alimentaire de ceux qui se situent hors des grands axes du développement et pour qui des prestations et avantages basés sur les droits peuvent s'avérer adaptés.

57. Les gouvernements doivent reconnaître que les problèmes de sous-alimentation et de carences en oligo-éléments persistent et ils doivent sensibiliser le public quant à l'ampleur de ces problèmes, à leurs causes et effets, ainsi qu'aux stratégies qui peuvent servir à les combattre. L'insécurité alimentaire et la malnutrition engendrent de graves problèmes de santé publique et une perte de potentiel humain. Les politiques qui continuent à mettre l'accent sur la production agricole sans prendre en compte la dimension nutritionnelle doivent être revues. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit de fournir des oligo-éléments à la population grâce à la production d'une quantité suffisante de fruits et légumes ainsi que d'aliments d'origine animale. Par conséquent, il est nécessaire de dépasser la seule production de grains. Il est important d'intensifier la production de petit bétail afin d'améliorer la teneur en oligo-éléments des régimes alimentaires ruraux. Des efforts doivent également être entrepris pour exploiter le potentiel des plantes autochtones traditionnelles encore inutilisées mais qui se sont révélées riches en oligo-éléments. Les rôles que jouent le poisson et l'élevage familial de volailles dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nombreuses populations rurales et côtières ont souvent été sous-estimés. Ils sont désormais de mieux en mieux reconnus.

58. Un environnement politique adapté doit aider les systèmes agricoles artisanaux et semi-commerciaux à maximiser la production d'aliments riches en oligo-éléments. Les considérations nutritionnelles doivent être bien intégrées à l'agriculture, à l'élevage, à l'aquaculture et aux programmes qui s'y rapportent afin que cette dimension puisse faire l'objet d'un suivi et que les résultats souhaités soient obtenus.

59. L'éducation et la communication nutritionnelles sont aussi cruciales pour garantir la production, la disponibilité et l'utilisation équilibrées d'aliments variés, y compris les légumes, notamment secs, les fruits, la viande, le lait et les œufs. La mise en œuvre d'instruments politiques relatifs à l'alimentation et à la nutrition, comme les directives sur les régimes alimentaires, peut être utile à cet égard, tout comme la promotion de l'agriculture urbaine. De plus, les questions de distribution des aliments au niveau des ménages doivent être résolues et des systèmes de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité doivent être mis en place s'ils n'existent pas encore.

60. L'analyse en amont des politiques et les conseils aux États Membres et aux organisations économiques régionales dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du développement rural et des moyens de subsistance des agriculteurs constituent une orientation cruciale. Cependant, le manque d'informations fiables limite la compréhension de l'insécurité alimentaire, la formulation de politiques et programmes appropriés, et le suivi efficace. Des systèmes statistiques améliorés sont nécessaires pour obtenir des données pertinentes et actualisées, en particulier des statistiques agricoles ventilées par sexe. L'information devrait faciliter la préparation aux situations d'urgence alimentaires et l'identification en temps voulu des

questions et problèmes émergents. La télédétection et les bases de données du Système d'information géographique (SIG) sur les zones sujettes à des catastrophes naturelles et exposées peuvent être utiles pour la réduction et la gestion des risques. Des analyses sont nécessaires pour clarifier les raisons de la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans certains endroits et à certaines saisons, et pour déterminer quelles solutions pourraient être efficaces.

61. Les gouvernements, institutions internationales, organismes de développement partenaires, donateurs et autres parties intéressées doivent collaborer afin de veiller à ce que la volonté politique et l'attention soient mobilisées et à ce que les capacités humaines soient renforcées pour répondre explicitement aux besoins particuliers des groupes de personnes pauvres et vulnérables, et ce de manière pragmatique et durable.

Outils principaux

62. Les outils principaux du domaine prioritaire A sont les suivants:

- analyse des groupes de population les plus exposés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, y compris suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et des OMD en accordant une attention particulière à l'Asie du Sud;
- amélioration des systèmes de gestion des données et des informations (par exemple, CountrySTAT, télédétection, SIG pour la planification du développement, cartographie des catastrophes et de la vulnérabilité, surveillance et alerte rapide);
- renforcement des capacités statistiques (par exemple, recensements agricoles et études sur les ménages), normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments;
- analyse des obstacles entravant les échanges afin de suivre les progrès en matière de sécurité alimentaire et d'améliorer la formulation de politiques;
- assistance technique au renforcement des capacités institutionnelles nationales en vue de l'élaboration de programmes nutritionnels et de la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle;
- facilitation du dialogue sur la formulation de politiques en faveur des plus pauvres, mobilisation de ressources et mise en œuvre de programmes aux niveaux régional, national et local;
- promotion de l'amélioration des informations aux consommateurs et de l'éducation nutritionnelle afin que les membres de familles victimes de l'insécurité alimentaire et les autres consommateurs puissent prendre des décisions éclairées;
- examen exhaustif des solutions politiques en matière de protection sociale et de filets de sécurité, en particulier pour les petits producteurs, les travailleurs ruraux sans terres et ceux qui souffrent d'une insécurité alimentaire et nutritionnelle liée aux circonstances;
- renforcement de la coopération Sud-Sud dans le partage des approches novatrices et des meilleures pratiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- partenariat avec les organisations d'intégration économique régionale (OIER) au service des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en particulier pour les groupes vulnérables;
- publication de produits d'information ciblés, comme *Selected Indicators on Food and Agricultural Development in Asia and Pacific Region* et *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* pour la région, qui identifient les évolutions de la sécurité alimentaire et les questions émergentes, ainsi que de bulletins exceptionnels sur les points cruciaux de la sécurité alimentaire ou d'autres événements importants.

Résultats

63. Les résultats du domaine prioritaire A sont les suivants:

- amélioration de l'environnement politique en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la protection de la santé des consommateurs;
- appui politique et technique à la formulation et à la préparation de Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme;
- élaboration de documents analytiques sur la progression du Plan d'action du Sommet

- mondial de l'alimentation et des OMD et sur les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; formulation de stratégies pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire persistantes;
- présentation aux forums régionaux concernés de rapports analytiques sur la sécurité biologique, le commerce et le développement, la faim et la pauvreté, y compris sur les questions liées à la féminisation et au vieillissement de l'agriculture, aux migrations et à la fertilité;
 - réalisation d'analyses avantages/coût de la protection sociale fondée sur les droits en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (y compris évaluations des pratiques en matière de garantie d'emploi et de transferts d'espèces en Asie du Sud);
 - amélioration des capacités des gouvernements d'intégrer les questions d'égalité hommes-femmes et d'équité sociale dans les politiques, programmes et projets ayant trait à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement;
 - intégration des considérations de parité hommes-femmes en milieu rural aux programmes nationaux et régionaux concernant la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural;
 - collaboration renforcée avec les organisations régionales et les programmes de renforcement des capacités intéressant la facilitation des échanges, l'harmonisation des normes de sécurité sanitaire des aliments et des pratiques liées à la sécurité biologique;
 - réunions de consultation entre les parties intéressées sur les questions actuelles et émergentes concernant l'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
 - distribution de rapports périodiques et de bulletins d'information sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région;
 - alerte rapide en cas de menaces pesant sur l'alimentation et l'agriculture; renforcement des capacités nationales pour les études et recensements agricoles, les bilans des disponibilités alimentaires et CountrySTAT;
 - amélioration de l'accès des parties intéressées aux publications, bases de données, ressources et expertises de la FAO.

Priorité régionale B. Encourager la production agricole et le développement rural

Objectifs du domaine prioritaire stratégique B

- Accroître la production et la productivité agricoles, en mettant l'accent sur les principales cultures alimentaires comme le riz, le blé et le maïs, ainsi que sur l'élevage;
- Appuyer le développement de l'agriculture, du secteur agroalimentaire et des agro-industries, surtout en faveur des petits producteurs et entrepreneurs, afin de leur permettre de profiter de débouchés commerciaux, de renforcer leur résistance et d'attirer les investissements;
- Améliorer les niveaux de vie ruraux grâce à des investissements accrus dans les infrastructures, les ressources humaines et les services afin de générer des emplois et des revenus;
- Améliorer l'accès aux marchés des petits producteurs et promouvoir la croissance globale.

64. L'un des piliers de la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est la promotion de la contribution du secteur agricole et rural à la croissance et à l'équité. Comme les petits exploitants, les producteurs marginaux et les ouvriers agricoles sans terres ont leur travail pour seul avoir productif, la promotion de l'absorption de la main-d'œuvre rurale représente un moyen durable d'augmenter la productivité agricole, d'améliorer l'accès économique à l'alimentation et de réduire la vulnérabilité. À cet égard, la productivité agricole des biens salariaux et des matières premières doit être accrue afin de promouvoir la compétitivité de l'agriculture commerciale, des systèmes de production agricole, manufacturière et transformatrice

à forte intensité de main-d'œuvre et des autres activités économiques utilisant de la main-d'œuvre. Par ailleurs, l'attention prioritaire accordée au secteur agricole et rural atténuerait les pressions économiques stimulant les migrations des campagnes vers les villes qui sous-tendent l'aggravation de l'insécurité alimentaire urbaine.

65. La région a mené la « révolution de l'élevage » et ce secteur est devenu l'une des composantes les plus dynamiques de l'économie alimentaire régionale. La croissance de la consommation et de la production de produits laitiers et carnés a considérablement devancé celle des céréales, et cette évolution devrait se poursuivre à court terme. Le secteur peut contribuer de manière substantielle aux objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduction de la pauvreté. Cependant, cela nécessite un environnement politique porteur qui permette d'améliorer la capacité des petits éleveurs d'accéder à des marchés en plein essor. Parallèlement, les conséquences de cette croissance sur l'environnement et la santé publique suscitent de profondes inquiétudes. Il faut mettre en place une gouvernance et une réglementation du secteur de façon à rendre la croissance durable du point de vue environnemental et à ne pas menacer la santé humaine. L'arbitrage entre ces objectifs, qui semblent contradictoires, sera au cœur de l'ordre du jour régional du sous-secteur de l'élevage.

66. Il est essentiellement du ressort des pays de développer un secteur agroalimentaire artisanal et une agro-industrie rurale compétitifs, y compris pour la production de bioénergie. La dimension régionale de cette question a trait à l'amélioration des normes et réglementations qui facilitent les échanges sous-régionaux et l'essor des marchés en s'appuyant sur des avantages comparatifs et le renforcement des capacités en vue de se conformer aux normes de qualité et de sécurité sanitaire.

67. En valeur, les produits halieutiques sont les aliments naturels les plus échangés dans le monde, et les questions commerciales liées au poisson sont de plus en plus importantes dans la région. Le commerce international du poisson peut se heurter à des problèmes en raison des exigences de plus en plus rigoureuses sur la qualité et la sécurité sanitaire et, désormais, de la nécessité de démontrer que les produits ne sont pas issus d'opérations de pêche illicites ou interdites.

68. De nouveaux arrangements institutionnels, mettant notamment l'accent sur l'implication du secteur privé, sont tout aussi justifiés en matière de développement global du secteur agroalimentaire. Ils visent à accroître l'emploi rural, à offrir des sources de revenus et à fournir de la nourriture aux centres urbains à des prix compétitifs. Des politiques de marché et des cadres incitatifs coordonnés peuvent accélérer les apports de technologie et d'investissement aux sous-régions. Ils peuvent aussi décourager les stratégies prédatrices des grandes chaînes de valeur modernes, s'agissant des liens entre les petits producteurs et les supermarchés en plein essor. Ces domaines cruciaux réclament une action et une attention collectives au niveau sous-régional afin d'améliorer les débouchés professionnels et l'absorption de la main-d'œuvre rurale à l'appui d'une sécurité alimentaire et d'une nutrition améliorées.

Questions et défis

69. L'agriculture contribue de manière significative à la croissance économique en temps normal et sert d'employeur de dernier recours en période de crise. Sa résistance aux chocs économiques extérieurs s'explique par le fait que la demande de nourriture est relativement insensible à l'évolution des conditions économiques. L'un des principaux défis consiste à renforcer ces rôles multiples pour construire une approche durable permettant de réduire le nombre de personnes vulnérables et victimes de l'insécurité alimentaire qui souffrent de la faim. En effet, beaucoup d'entre elles travaillent dans le secteur agricole et rural. Pour que l'agriculture joue pleinement son rôle de moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, il est nécessaire de créer un environnement porteur, de fournir des biens publics comme l'appui aux infrastructures et aux services, d'entreprendre des efforts globaux et collectifs afin d'améliorer les systèmes d'intrants et les investissements dans la recherche et développement ainsi que les ressources humaines agricoles. Très souvent, ces conditions essentielles ne sont pas réunies, ce qui ralentit la progression vers la sécurité alimentaire et les objectifs de production.

70. La stagnation de la productivité des cultures, que reflètent les plateaux de rendement observés dans certaines parties de la région, constitue un véritable frein à la satisfaction rapide de la demande croissante. Par conséquent, l'un des domaines prioritaires de la stratégie doit être axé sur les moyens de stimuler la productivité des principales cultures céréalières. C'est un préalable essentiel à l'accroissement de la production alimentaire et à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région.

71. Les systèmes alimentaires et agricoles de la région Asie et Pacifique sont de plus en plus pilotés par les marchés. La mondialisation rapide et la libéralisation des marchés génèrent à la fois des débouchés et des problèmes; elles ont des conséquences d'une portée considérable sur la sécurité alimentaire et le développement économique et social. Pour exploiter le potentiel créé par l'essor des échanges de denrées alimentaires, il est nécessaire de renforcer la compétitivité dynamique et les investissements dans l'amélioration de la productivité agricole, des services d'aide ruraux et du développement des ressources humaines. Compte tenu des réglementations sévères auxquelles sont soumis les échanges de denrées alimentaires, il est aussi crucial de reconnaître l'importance des investissements publics dans les infrastructures et l'agro-industrie rurales, ainsi que dans la sécurité sanitaire des aliments et les programmes d'assurance qualité.

72. Faire progresser l'agriculture dans ce contexte nécessite une bonne compréhension de l'environnement politique et économique, en particulier lorsque des externalités et des questions transfrontalières sont impliquées. Citons, à titre d'exemple, les normes et cadres réglementaires, les politiques commerciales et tarifaires et la sécurité sanitaire des aliments. Les politiques et réglementations nationales doivent être harmonisées au niveau régional afin de promouvoir un développement socioéconomique et commercial régulier et de prévenir la propagation de maladies végétales et animales. Les effets de ces politiques sur les petits producteurs, les travailleurs sans terres et les personnes pauvres et vulnérables doivent faire l'objet d'une attention particulière.

73. Les fréquentes notifications commerciales de produits rejetés en raison d'une contamination chimique, microbiologique ou physique freinent considérablement l'essor du commerce dans la région. Les ressources limitées et les capacités restreintes empêchent, en particulier les petits producteurs, de se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires: évaluer les exigences quant aux mesures sanitaires et phytosanitaires, participer au règlement des différends et démontrer l'équivalence entre les mesures sanitaires et phytosanitaires nationales et celles mises en place par les partenaires commerciaux. Des normes privées plus sévères relatives à la sécurité sanitaire des aliments, qui constituent des normes de fait, peuvent aussi poser des problèmes aux petits exploitants et aux producteurs marginaux.

74. Le cadre institutionnel et réglementaire relatif à la sécurité sanitaire de la filière alimentaire est mal défini dans de nombreuses parties de la région Asie et Pacifique. Les systèmes réglementaires basés sur les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et les approches intégrées de la biosécurité ayant trait à la gestion des risques doivent être modernisés. La collaboration régionale sur l'harmonisation des réglementations et normes relatives à la sécurité sanitaire et à la biosécurité peut être examinée dans le cadre existant des OIER, qui comprend notamment le Groupe de travail du Codex de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Groupe d'experts de l'ASEAN sur l'harmonisation des limites maximales de résidus, le Réseau de sécurité sanitaire des aliments de l'ASEAN, le Groupe d'experts de l'ASEAN sur la sécurité sanitaire des aliments et les Bonnes pratiques agricoles de l'ASEAN. Il faut encourager la conclusion d'un accord concernant des politiques saines et des cadres réglementaires harmonisés afin de faciliter le commerce interrégional et de développer l'emploi et les sources de revenus dans le secteur alimentaire et agricole.

75. Les petites et moyennes entreprises (PME) compétitives dans le secteur agroalimentaire, l'agro-industrie, le secteur forestier, la sylviculture contractuelle, les programmes de production contractuelle et les autres activités à valeur ajoutée peuvent générer des emplois ruraux et stimuler la demande de produits agricoles avec des effets multiplicateurs, grâce à leurs liaisons en amont et en aval. Les PME qui apportent une valeur ajoutée accroissent l'absorption de la main-d'œuvre dans les activités non agricoles comme la manutention, l'emballage, la transformation, le transport et la commercialisation des produits alimentaires et agricoles. La croissance des entreprises

utilisant de la main-d'œuvre est, en elle-même, favorable aux plus pauvres car l'augmentation des revenus du travail contribue à atténuer l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Le principal défi consiste à trouver des moyens globaux de lier les PME compétitives et les exploitations commerciales aux chaînes de production et aux agro-industries modernes.

Outils principaux

76. Les outils principaux du domaine prioritaire B sont les suivants:
- collaboration avec les OIER et les groupes de pays au sujet des politiques, de la recherche et développement, de la préservation de la biodiversité, de l'utilisation de la biomasse et du commerce international;
 - utilisation accrue des nouvelles technologies afin d'accélérer le processus de mise au point de variétés pour une croissance soutenue de la productivité et de la production de riz et de blé;
 - renforcement des capacités en matière d'approches et de technologies participatives de sélection des plantes, qui soient adaptées aux conditions locales et prennent en compte le changement climatique;
 - appui technique aux Membres et aux sous-régions dans la formulation de stratégies de développement agricole et rural et dans la préparation de projets axés sur les besoins des petits producteurs et des femmes;
 - promotion de l'investissement rural visant à créer un secteur agricole compétitif et réactif aux débouchés offerts par les marchés, résistant aux risques météorologiques et autres, et attractif pour l'investissement et l'entreprenariat privés;
 - assistance politique et technique aux sous-régions dans la formulation, l'adoption et la mise en œuvre de normes de biosécurité tout au long de la filière, et facilitation de la collaboration sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments;
 - renforcement des capacités et assistance technique aux sous-régions dans le renforcement des systèmes de contrôle alimentaire afin qu'elles puissent se conformer aux exigences internationales de traçabilité et aux normes mondiales de sécurité sanitaire des aliments;
 - aide aux pays pour leur permettre d'adopter des stratégies relatives au secteur agroalimentaire et à l'agro-industrie qui facilitent la collaboration entre les secteurs public et privé au sujet du développement des infrastructures de marché;
 - rationalisation du rôle et des responsabilités des gouvernements dans l'intermédiation contractuelle, le règlement des différends et la promotion des pratiques responsables des entreprises;
 - promotion des actions visant à améliorer les services financiers et les outils de gestion des risques à la disposition du secteur agroalimentaire et des entreprises agricoles; établissement de liens équitables, efficaces et durables entre les entreprises privées et les petits producteurs;
 - renforcement des ressources humaines et des capacités des organisations de prêter assistance aux groupements et associations de petits producteurs, aux PME agricoles et aux exploitations commerciales, notamment en pilotant et en évaluant les technologies et les innovations de la chaîne de valeur;
 - assistance aux sous-régions en matière de politiques relatives à la création d'environnements porteurs nécessaires aux PME rurales utilisant de la main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire et l'agro-industrie; établissement de liens entre les petits exploitants et les chaînes de valeur modernes; développement de marchés agricoles compétitifs;
 - assistance politique et technique aux États Membres de la région en vue de promouvoir le secteur de l'élevage afin qu'il permette de réduire la pauvreté, tout en limitant l'impact négatif sur l'environnement et la santé publique;
 - promotion de l'échange de connaissances au niveau régional en vue de permettre aux pays de tirer des enseignements des innovations institutionnelles des uns et des autres quant à l'autonomisation des petits éleveurs;

- appui aux organisations régionales et au programme de terrain afin d'améliorer les pratiques et de renforcer les capacités dans tous les domaines ayant trait à l'utilisation, aux stratégies commerciales et au commerce du poisson.

Résultats

77. Les résultats du domaine prioritaire B sont les suivants:

- élaboration et rationalisation d'orientations politiques par sous-région en vue d'améliorer la productivité agricole des petits exploitants et la compétitivité des PME dans le secteur agroalimentaire et l'agro-industrie;
- améliorations des structures de recherche au niveau national afin qu'elles soient plus pertinentes, prioritaires, efficaces, orientées vers les utilisateurs et adaptées aux conditions locales;
- renforcement des capacités en matière de services publics de vulgarisation en vue d'améliorer les activités agricoles autres que la culture, notamment l'élevage, et de fournir des conseils de commercialisation à l'appui du développement de la chaîne de valeur;
- intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement nationaux et régionaux;
- identification et vulgarisation des enseignements sur l'établissement de liens entre, d'une part, les petits producteurs et les travailleurs sans terres et, d'autre part, les chaînes de valeur modernes et le développement économique global;
- formulation de programmes de renforcement des capacités en matière de compétitivité du commerce, en vue de se conformer aux normes rigoureuses de sécurité sanitaire et de qualité des marchés de destination;
- renforcement des capacités régionales pour gérer les nouveaux dangers alimentaires et amélioration de la conformité aux normes de sécurité sanitaire des aliments et de la traçabilité;
- conclusion d'arrangements collaboratifs pour le partage des structures de recherche, des connaissances et du matériel à l'appui de la production, de l'intensification et de la diversification de l'alimentation et de l'agriculture;
- intégration des politiques relatives à l'élevage au sein du secteur agricole et amélioration de la performance de ce sous-secteur dans la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté;
- promotion du développement de l'aquaculture et de la pêche responsables dans les États membres de la Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique (CAPP) en insistant tout particulièrement sur le secteur artisanal; amélioration de la réponse aux restrictions des échanges liées à la qualité.

Priorité régionale C. Améliorer la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles

Objectifs du domaine prioritaire stratégique C

- Limiter la dégradation des ressources naturelles et atteindre un niveau d'utilisation durable;
- Parvenir à un large consensus sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles afin de réduire la menace que représente l'exploitation future;
- Accroître la productivité de l'eau et améliorer la gestion des systèmes d'irrigation utilisant des eaux souterraines ou de surface;
- Préserver les ressources génétiques et la biodiversité.

78. Pour réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées dans la région d'ici à 2015 et éliminer totalement la sous-alimentation aussitôt que possible, il faudra améliorer la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles, surtout compte tenu de la nombreuse population asiatique. L'appui à la production alimentaire et agricole en vue de satisfaire la demande croissante ne peut prendre qu'une forme: il est indispensable de protéger l'intégrité et la productivité de la base de ressources naturelles tout en gérant les contraintes et les risques.

79. Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable fournit un cadre aux pratiques responsables nationales et régionales et constitue le cœur des activités de la FAO dans le secteur de la pêche. La mise en œuvre d'un cadre aussi ambitieux et global nécessite le renforcement des capacités et de l'assistance technique dans une grande diversité de domaines, notamment le commerce, l'environnement, les moyens de subsistance, l'économie sociale et les politiques. Les organes régionaux des pêches de la FAO peuvent fournir un moyen ou une plateforme efficaces pour satisfaire ces besoins divers. Ils offrent une perspective régionale et renforcent la pertinence de ces défis internationaux, tout en contribuant à intégrer les besoins de la région au programme mondial de la FAO.

80. La nécessité d'utiliser et de gérer les ressources naturelles de manière durable est de mieux en mieux reconnue, tout comme la contribution stratégique de ces pratiques à la satisfaction de la demande actuelle et future dans la région, ce qui constitue une évolution encourageante. Il a été admis que la gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts, était un problème clé pour le développement durable de nombreuses zones montagneuses d'Asie du Sud. Les forêts sont utiles aux communautés rurales car elles leur fournissent du bois de chauffe, du bois d'œuvre, des produits forestiers non ligneux (denrées alimentaires, plantes médicinales, matières premières industrielles et autres produits marchands) et toute une variété de services environnementaux. Les forêts côtières permettent de préserver une vaste superficie de terres agricoles productives et de bassins aquacoles qui sont régulièrement menacés par des tempêtes cycloniques, l'invasion d'eau salée, le prédatisme et l'érosion des sols. Tous ces facteurs ont des conséquences négatives sur les moyens de subsistance des plus pauvres.

81. L'une des orientations clés des activités de la FAO est l'établissement d'un équilibre optimal entre l'utilisation des ressources naturelles pour satisfaire adéquatement les besoins actuels (y compris la sécurité alimentaire et la nutrition) et la capacité de répondre à la demande future. Outre le fait de gérer efficacement les ressources naturelles, en particulier la terre et l'eau, il est nécessaire de comprendre les externalités, et des systèmes adaptés de paiement par les utilisateurs ou au titre de services doivent être mis en place en vue d'utiliser de façon optimale et de préserver les ressources naturelles et la biodiversité. Il existe également des questions transfrontalières relatives à l'utilisation, la dégradation, la pollution et la gouvernance institutionnelle des ressources naturelles. Les évaluations analytiques, l'assistance politique et technique et la création d'un forum neutre visant à améliorer la collaboration figurent parmi les composantes importantes des initiatives envisagées par le Bureau régional pour l'Asie et la Pacifique.

Questions et défis

82. En raison de l'accroissement continual de la population, du développement économique, de l'industrialisation, de l'urbanisation, de l'essor du commerce, ainsi que de la demande croissante de denrées alimentaires et d'énergie issue de matières premières, les différends concernant l'utilisation des ressources naturelles se multiplient. L'utilisation des ressources naturelles s'est intensifiée, conduisant ainsi à la dégradation de la terre et de l'eau. Ce facteur représente une menace importante pour la sécurité alimentaire et le développement socioéconomique. Lorsque les ressources en eau et en terre par habitant sont très limitées, l'irrigation et la gestion de l'eau sont des priorités absolues.

83. L'utilisation prudente des ressources naturelles nécessite le suivi étroit et l'évaluation de l'état des ressources en eau et en terre, la projection des disponibilités en eau et de la demande futures, et le renforcement de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national. Les

outils principaux qui doivent permettre d’atteindre ces objectifs sont les systèmes de planification et de gestion durable des terres, les cadres globaux pour la lutte contre la pénurie d’eau, les méthodes d’amélioration de la productivité de l’eau et de modernisation des systèmes d’irrigation moyens ou grands, et les stratégies de gestion de l’agriculture artisanale et des moyens de subsistance ruraux.

84. Pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est également nécessaire de surmonter les problèmes de dégradation des ressources halieutiques et forestières. La région Asie et Pacifique occupe la première place dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture. En effet, la FAO estime que l’Asie représente 87 pour cent du nombre total de personnes travaillant à la production halieutique et aquacole dans le monde. Les forêts et les arbres de la région sont de plus en plus appréciés au vu des problèmes émergents que sont le changement climatique, la demande de bioénergie, la pénurie d’eau et les catastrophes naturelles. De plus, les forêts contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté et participent à l’atténuation de l’impact des tsunamis, des cyclones, des typhons et des ondes de tempête. Une meilleure prise de conscience et l’adoption d’accords, de normes de sécurité, de codes d’usages et d’indicateurs de durabilité internationaux relatifs à l’environnement peuvent fournir l’impulsion nécessaire aux réformes politiques, juridiques et institutionnelles en matière de gestion et d’utilisation des ressources naturelles et de la biodiversité.

85. De graves tensions touchant les ressources forestières et aquatiques subsistent. Elles sont exacerbées par la population déjà nombreuse et qui ne cesse de croître, la pauvreté répandue, la gouvernance inefficace, les droits de propriété ambigus, les institutions faibles et les politiques inadaptées. La déforestation, l’utilisation inefficace de l’eau dans l’irrigation et l’aquaculture et la croissance industrielle non réglementée continuent à participer à la dégradation des terres, des sols et de l’eau. L’érosion des sols et l’épuisement des éléments nutritifs ont réduit le potentiel agricole de vastes zones. Le développement des plantations forestières ne parvient pas à compenser le recul des forêts naturelles résultant de l’exploitation illégale ou excessive et de l’essor des cultures commerciales. En Asie du Sud-Est, le brûlage des résidus forestiers pour l’agriculture (après extraction du bois d’œuvre de qualité) et les feux de tourbière accidentels ont eu une incidence négative sur les quantités de bois utilisable, la biodiversité, la qualité de l’air et le tourisme.

86. On a estimé que les mers et océans de la région Asie et Pacifique figuraient parmi les eaux les plus exploitées du monde. Une partie de cette exploitation peut être supportée par un écosystème extrêmement résistant et productif, mais les signes de surpêche sont de plus en plus visibles dans la région. La mobilité considérable des flottes de pêche régionales a jusqu’à présent maintenu la production à un niveau élevé, même si les zones inexploitées sont de moins en moins nombreuses. Ces risques qui pèsent sur les ressources aquatiques pourraient être aggravés par des menaces extérieures comme l’impact du changement climatique, la pollution conduisant à la détérioration des environnements aquatiques marins et continentaux et de leurs écosystèmes, et le développement des activités dans les zones côtières, notamment le tourisme et l’industrie.

87. Depuis quelques années, on observe certains progrès dans le domaine du boisement, de la remise en état et de la protection des zones forestières, ainsi que de la reconstitution des stocks halieutiques. Ces progrès doivent être appuyés par une évolution des mentalités et des objectifs des organisations compétentes, ce qui permettrait de mettre davantage l’accent sur les préoccupations et services environnementaux. Il est essentiel, pour la gestion des ressources naturelles, d’adopter une approche écosystémique financée par des versements incitatifs au titre des services environnementaux et de mettre en place une comptabilisation coûts/avantages pour le secteur dans son ensemble, les utilisateurs et les autres parties intéressées. De cette manière, l’utilisation équitable et durable des ressources peut être encouragée comme il se doit grâce à des instruments basés sur les marchés.

Outils principaux

88. Les outils principaux du domaine prioritaire C sont les suivants:
- renforcement des capacités et orientations techniques en matière de gestion durable des terres;
 - intégration des considérations liées à la parité hommes-femmes dans la résolution des problèmes de pénurie d'eau et la promotion de l'accès équitable aux ressources en terres et en eau;
 - renforcement des capacités et assistance technique en matière de foresterie et de gestion des zones protégées;
 - collaboration avec les programmes existants et création de nouvelles initiatives en vue de promouvoir les meilleures pratiques dans la gestion de l'eau agricole et d'améliorer la productivité et la sécurité de l'eau;
 - collaboration avec les centres régionaux d'excellence sur les technologies adaptées de gestion de l'eau et la mécanisation, en vue d'une gestion efficace de l'eau sur les exploitations;
 - renforcement des capacités nationales pour élaborer des programmes d'investissement permettant de moderniser les systèmes d'irrigation et d'améliorer la performance de l'irrigation en utilisant les produits clés de la FAO (par exemple, la Cartographie des systèmes et des services pour la gestion des canaux, AquaCrop);
 - services d'appui technique et d'assistance relative aux politiques pour promouvoir la gestion de l'eau agricole et accroître ainsi la productivité;
 - orientations techniques et politiques à l'appui des systèmes d'élevage durable ainsi que de la gestion et du recyclage améliorés des déchets animaux (transformés, par exemple, en sources d'énergie renouvelable ou en engrains);
 - mise en place d'un cadre global visant à rendre compte de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et des investissements connexes dans les institutions et les infrastructures: audit hydrique, cadre d'investissement dans l'eau destinée à l'irrigation, suivi des investissements et planification stratégique multisectorielle dans le domaine de l'eau;
 - collaboration régionale sur l'amélioration de la gouvernance au niveau des bassins et des écosystèmes associés, coopération sur les problèmes de pénurie d'eau, responsabilité quant à la gestion des eaux transfrontalières et aux cadres institutionnels pour les bassins et réseaux hydrographiques;
 - identification et diffusion d'interventions de gestion de l'eau efficaces à petite échelle et adaptées à des écosystèmes agricoles spécifiques;
 - promotion et assistance en matière de politiques relatives à des mécanismes incitatifs concernant les paiements au titre de services pour la gestion et la protection des ressources naturelles;
 - renforcement des capacités régionales et assistance technique en matière d'adoption de politiques relatives aux ressources naturelles basées sur une bonne compréhension des externalités, ainsi que des avantages et coûts écologiques et sociaux de la préservation, de la dégradation et de la remise en état des ressources;
 - promotion et appui en faveur de l'adoption de cadres réglementaires et de politiques de gestion relatifs à la pêche durable;
 - assistance technique aux sous-régions en faveur du développement de l'aquaculture durable, des meilleures pratiques de production aquacole et de l'accroissement des investissements du secteur privé;
 - avis techniques et renforcement des capacités pour l'évaluation et la gestion de la pêche dans le cadre de l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, en tenant particulièrement compte des besoins de la pêche artisanale et des moyens de subsistance;
 - examen des ressources et de l'évolution de la pêche et de l'aquaculture dans la région, notamment de l'état de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable;

- maintien de la capacité du Secrétariat de la Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique (CAPP) et de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) de servir de plateformes de discussion des questions critiques.

Résultats

89. Les résultats du domaine prioritaire C sont les suivants:

- entreprendre l'évaluation et le suivi régionaux de l'utilisation des terres, des services environnementaux et de la durabilité des écosystèmes agricoles;
- améliorer les capacités en matière d'évaluation de la dégradation des terres et de gestion durable et planification des terres;
- les pays font face à la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité d'améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers;
- élaboration et intégration d'outils destinés à estimer l'évolution du rendement de diverses cultures en fonction de l'eau, et de critères destinés à améliorer la productivité de l'eau dans les cultures;
- vulgarisation de méthodes permettant de vérifier la performance et d'améliorer la productivité dans les systèmes irrigués grands et moyens;
- amélioration de la gestion de l'eau agricole sur les petites exploitations;
- adoption et utilisation des pratiques de pêche responsables et durables, et réduction de la pêche non réglementée ou illicite;
- développement de la production aquacole durable reposant sur les meilleures pratiques et des investissements actifs du secteur privé;
- promotion des politiques axées sur l'adoption d'approches efficaces et participatives pour la protection des forêts et de la biodiversité;
- assistance technique et avis fournis aux sous-régions au sujet de la gestion durable et participative des forêts, terrains de parcours et pâturages, et de la remise en état des écosystèmes dégradés;
- formulation et diffusion de solutions stratégiques et techniques destinées à améliorer la protection des ressources génétiques et de la biodiversité terrestres et aquatiques;
- amélioration des politiques halieutiques et aquacoles qui permettent la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, en insistant tout particulièrement sur la pêche artisanale, le développement de l'aquaculture responsable, la surcapacité ainsi que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- amélioration de la gouvernance des régions focales de la CAPP permettant de tirer des bénéfices plus importants de la pêche de capture et de l'aquaculture;
- promotion de la gestion régionale de la pêche basée sur les écosystèmes.

Priorité régionale D. Améliorer la capacité de réaction aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles

Objectifs du domaine prioritaire stratégique D

- Faciliter l'évolution de la réponse d'urgence associée à des mesures d'aide à court terme vers des programmes de réduction des risques de catastrophe, de préparation et de prévention concertés et à large base, dans lesquels la réponse d'urgence est complétée par l'établissement de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement afin d'atténuer l'impact à long terme des catastrophes sur la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel;
- Améliorer la capacité des sous-régions de réduire les risques de catastrophe, d'être préparées aux catastrophes naturelles et d'apporter une réponse d'urgence efficace associant les secours et le relèvement au développement durable à plus long terme.

90. Comme indiqué plus haut, la région Asie et Pacifique est sujette à des catastrophes naturelles très diverses. Ces chocs transitoires engendrent la pauvreté et la faim chroniques, en particulier lorsque les personnes touchées disposent de capacités d'adaptation limitées. Le renforcement des capacités de prévenir, gérer et répondre aux menaces et situations d'urgences alimentaires et agricoles contribuera à stabiliser la disponibilité et l'accès alimentaires. Cet objectif doit devenir partie intégrante des efforts de réduction de la faim et de la pauvreté dans la région. La réponse d'urgence est importante mais on ne peut se contenter de réagir aux catastrophes. Dans les zones sujettes à ce type de phénomène, il faut aussi mettre en place des stratégies de réduction et de prévention des risques et menaces de catastrophe, et des stratégies pour le relèvement des populations victimes et la reconstitution de leurs moyens de subsistance après une catastrophe. Les applications modernes des technologies de l'information et des communications peuvent participer à cette entreprise grâce à des informations et des bases de données intelligentes sur la vulnérabilité aux catastrophes et l'épidémiologie dans les sous-régions. En résumé, dans les zones touchées par des catastrophes, il est nécessaire de suivre la séquence ci-après: a) réduire les risques de catastrophe; b) améliorer la réponse d'urgence lorsque des catastrophes se produisent malgré tout; c) adopter une approche LARD pour reconstituer les moyens de subsistance des populations dans la phase qui suit la catastrophe (cette étape est parfois appelée de manière informelle « reconstruction sur de meilleures bases »). L'amélioration de la résistance et de la préparation à la suite d'une catastrophe démontre les progrès réalisés à cet égard.

Questions et défis

91. Gérer les menaces et les risques de catastrophe constitue un défi stratégique pour ce qui est de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens de subsistance⁹. Les chocs transitoires poussent souvent davantage de personnes vulnérables vers la pauvreté et la faim. Celles qui ont une capacité limitée de faire face aux catastrophes sont souvent contraintes à vendre leurs avoirs productifs et à retirer leurs enfants de l'école, ce qui perpétue le cycle de la faim et de la pauvreté d'une génération à l'autre.

92. Compte tenu des fortes densités de population et du grand nombre de personnes pauvres, il est difficile d'améliorer les mesures de préparation et d'atténuation des menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles. Ces mêmes facteurs engendrent une dégradation des terres, des forêts, de l'eau et des ressources aquatiques, ce qui accroît les risques et la probabilité de survenue de catastrophes naturelles. Les menaces que représentent les maladies animales transfrontières découlent de l'essor du commerce du bétail, des produits aquatiques, de la viande et des autres produits de l'élevage. Il est nécessaire de mettre en place de toute urgence une collaboration en matière de maladies animales transfrontières, en particulier dans les domaines de l'épidémiologie et de la recherche économique, de la surveillance en vue d'une alerte rapide, de la préparation aux situations d'urgence et de la réponse rapide en cas de contamination. L'accès à des laboratoires de référence respectant les normes adoptées au niveau international est crucial en cas d'urgence liée à une maladie.

93. Pour assurer le relèvement de plusieurs manières après une catastrophe, la réduction de la vulnérabilité, l'amélioration de la résistance et le renforcement des capacités nécessitent les mêmes stratégies et mesures que le développement régulier du secteur agricole et rural. Parmi ces stratégies, citons l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la gestion des ressources naturelles et le recours à des politiques destinées à limiter l'instabilité des prix des denrées alimentaires. L'application des technologies modernes de télédétection, du SIG et des TIC est également une mesure pertinente et doit servir à constituer des bases d'informations et de données permettant de cartographier les zones sujettes aux catastrophes ou vulnérables.

⁹ L'absence de référence directe aux pertes et victimes humaines ne vise aucunement à banaliser les conséquences tragiques de telles catastrophes et situations d'urgence. Elle ne fait que refléter le domaine de compétence du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

94. Les enseignements concrets et les meilleures pratiques en matière réduction des risques de catastrophe doivent être identifiés et diffusés. Dans les zones se relevant d'un conflit en Asie du Sud et du Sud-Est, les personnes et les communautés déplacées dans leur propre pays ont besoin d'une aide à la réinstallation et au redressement. Cette assistance doit garantir que les mesures d'urgence sont cohérentes et compatibles avec le développement durable à long terme et la réintégration des ex-combattants. Les technologies et autres innovations qui contribuent à renforcer la résistance aux catastrophes naturelles dans les sous-régions doivent trouver leur place dans les plans de développement et dans les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition. Les réponses améliorées aux menaces et urgences alimentaires et agricoles doivent être appuyées par des systèmes de surveillance efficaces pour l'alerte rapide, par la restauration rapide des moyens de subsistance agricole et par l'approche LARD.

Outils principaux

95. Les outils principaux du domaine prioritaire D sont les suivants:

- renforcement des systèmes de gestion de l'information et des communications dans les sous-régions pour la planification stratégique et la mise en œuvre de la réduction et de la gestion des catastrophes et des risques;
- collaboration et partenariat sur les mécanismes régionaux pour une communication efficace et une coordination entre les organisations au sujet de la prévention et du contrôle des maladies animales et zoonotiques transfrontières, fondés sur la plateforme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes);
- sensibilisation et assistance technique aux sous-régions et aux OIER pour le développement de plans améliorés de surveillance et de réponse destinés à limiter la survenue de maladies animales et d'autres pathologies, les catastrophes et les situations d'urgence et à mettre en garde contre ces événements;
- assistance technique pour le renforcement des capacités analytiques en matière d'épidémiologie et de recherche économique ainsi que pour la création de laboratoires et de centres de diagnostic régionaux de référence et de niveau international;
- évaluation des approches et des meilleures pratiques en matière d'assurances récolte, aquaculture et pêche.
- évaluation des approches et des meilleures pratiques en matière de réinstallation et de réadaptation de personnes et communautés déplacées dans leur propre pays à la suite d'un conflit, notamment en établissant un lien entre les mesures d'urgence et celles qui concernent le développement durable;
- soutien à l'évolution des mentalités et du point central: passage du secours d'urgence à court terme à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe à long terme et aux LARD;
- assistance à la création de réseaux régionaux et au renforcement des capacités en matière de secours d'urgence, en cohérence avec les programmes de relèvement et de réadaptation à long terme après une catastrophe.

Résultats

96. Les résultats du domaine prioritaire D sont les suivants:

- capacités améliorées de mener des études épidémiologiques et des recherches économiques;
- prévention efficace des maladies animales transfrontières et protocoles régionaux de contrôle formulés, adoptés et mis en œuvre;
- création et mise en œuvre de mécanismes de collaboration régionale et d'établissement de réseaux pour l'échange entre les laboratoires de référence;
- assistance technique et appui au renforcement des capacités, aux niveaux national et régional, en matière de biosécurité et de systèmes de contrôle alimentaire conformes aux exigences internationales;
- accroissement visible des investissements et dépenses destinés à améliorer la productivité des petites exploitations et à les rendre résistantes aux risques liés à la production;

- identification de technologies et d'innovations pratiques pour la réduction des risques de catastrophe, largement adoptées et intégrées aux stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- identification et adoption d'approches concrètes relatives à la réinstallation et à la réadaptation des personnes et communautés déplacées dans leur propre pays à la suite d'un conflit;
- formulation de plans et mise en place de systèmes effectifs d'alerte rapide et de réponse à la survenue de maladie, aux catastrophes ou aux situations d'urgence;
- cartographie des zones sujettes aux catastrophes et aux situations d'urgence, alerte des communautés vulnérables et renforcement de la préparation sociale et économique;
- restauration accélérée des moyens de subsistance à la suite d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence;
- les communautés touchées participent par le biais d'une approche LARD pendant que les opérations de secours d'urgence se poursuivent;
- filets de sécurité améliorés pour les petits exploitants, éleveurs et pêcheurs.

Priorité régionale E. Gestion de l'impact du changement climatique sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Objectifs du domaine prioritaire stratégique E

- Identifier des technologies novatrices et des pratiques adaptées dans les sous-régions afin de gérer les impacts négatifs du changement climatique sur le secteur agricole en vue de protéger et de consolider les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- Réduire la contribution de l'agriculture, notamment de l'élevage, de l'aquaculture et de la déforestation, aux émissions de gaz à effet de serre, et intégrer l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans les stratégies de développement agricole et rural.

97. Réduire l'impact du changement climatique sur l'agriculture ainsi que l'incidence de ce phénomène et des biocarburants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est une priorité stratégique évidente pour la région Asie et Pacifique. Selon les projections, la température moyenne de surface à l'échelle mondiale devrait augmenter d'au moins 1,8 degrés Celsius d'ici à 2100. Outre l'accroissement attendu de la fréquence des phénomènes climatiques graves, cette évolution aura de profondes conséquences sur la production agricole.

98. En ce qui concerne la demande de produits agricoles, les biocarburants pourraient détourner des quantités de plus en plus importantes de céréales et de graines oléagineuses de l'usage alimentaire. Ces évolutions de l'offre et de la demande peuvent faire flamber les prix des denrées alimentaires, menaçant ainsi l'accès des plus pauvres à l'alimentation. Dans certaines circonstances, les biocarburants peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer à résoudre le problème du changement climatique, mais ils peuvent également exercer une pression à la hausse sur les prix agricoles. À cet égard, une approche éclairée et équilibrée doit être promue afin de ne pas mettre en danger les groupes vulnérables et victimes de l'insécurité alimentaire.

99. Les mesures concrètes et novatrices d'adaptation et d'atténuation destinées à rendre l'agriculture plus résistante au changement climatique doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les plans de développement, les stratégies de réduction des risques de catastrophe et de préparation à ce type de phénomène, ainsi que dans la mobilisation de l'aide au développement. L'agriculture doit réduire sa propre contribution au réchauffement de la planète et jouer un rôle croissant dans la fixation du gaz carbonique, tout en renforçant sa résistance grâce à l'adaptation au changement climatique. Ces mesures permettront de réduire les menaces pesant sur la sécurité alimentaire qui découlent des chocs climatiques de plus en plus fréquents.

Questions et défis

100. Le secteur agricole et rural dispose d'une grande marge de manœuvre pour contribuer plus encore à l'atténuation du changement climatique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La FAO doit renforcer sa participation aux dialogues politiques, à l'assistance technique, à la coopération et à l'établissement de réseaux pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, afin de répondre efficacement aux appels croissants des organismes de développement partenaires, des organisations régionales et sous-régionales ainsi que des États Membres d'Asie et du Pacifique.

101. Le changement climatique a une incidence sur le secteur agricole dans son ensemble car il entraîne une modification des zones agroécologiques, des sécheresses, une désertification, des variations des cycles hydrologiques, l'élévation du niveau de la mer et des invasions d'eau salée. Ces évolutions pourraient transformer radicalement la répartition agricole actuelle de la région, y compris celle de l'aquaculture et de l'élevage, et menacer la biodiversité agricole *in situ*. La gravité accrue des phénomènes météorologiques et leur variabilité de plus en plus importante, l'élévation du niveau de la mer et probablement les ondes de tempête menaceraient grandement la pêche côtière et l'aquaculture, et compromettraient leurs contributions à la sécurité alimentaire des ménages et aux économies nationales, en particulier dans les îles peu accidentées et dans les vastes zones de delta. Les personnes déjà victimes de l'insécurité alimentaire et qui ont de faibles capacités d'adaptation sont les plus vulnérables. En Asie du Sud, le changement climatique a déjà un impact réel sur des millions de personnes, exposées à des situations d'urgence imputables à des cyclones, des vents violents et des sécheresses. Ces phénomènes entament profondément les ressources qui devraient financer le développement.

102. L'attention récemment suscitée, en haut lieu, par le changement climatique et son impact sur le développement offre la possibilité au Bureau régional pour l'Asie et la Pacifique d'élargir et d'intensifier ses activités relatives à l'atténuation par le biais du Fonds de partenariat des Nations Unies pour la réduction des émissions de carbone forestier (UN-REDD). Dans le cadre de ce travail, une niche englobant des mesures concrètes pour la réduction des émissions agricoles peut également être creusée.

103. Un certain nombre d'études récentes ont mis en évidence l'impact significatif de l'élevage sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre et sur le changement climatique. Il existe des solutions techniques pour limiter ces émissions, mais plusieurs obstacles doivent être surmontés pour les rendre fonctionnelles et efficaces. Certaines ont trait à la faiblesse ou à l'absence de systèmes d'incitation et de mécanismes institutionnels et politiques pour le suivi et la vérification. La suppression de ces obstacles nécessite des investissements à long terme dans les infrastructures, les systèmes d'information, les mécanismes de financement, la recherche et développement ainsi que les capacités humaines afin d'atteindre le double objectif de sécurité alimentaire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Outils principaux

104. Les outils principaux du domaine prioritaire E sont les suivants:

- formuler et intégrer des politiques et plans d'action aux niveaux régional, sous-régional et national afin de réduire les émissions agricoles de gaz à effet de serre et d'aider le secteur agricole et rural à s'adapter au changement climatique et à contribuer davantage à l'atténuation de ses effets;
- encourager les États Membres à ajouter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition à l'ordre du jour des politiques relatives au changement climatique afin de veiller à ce que des réponses efficaces et favorables aux plus pauvres soient apportées au vu des risques émergents;
- promouvoir l'intégration du rôle des arbres et des forêts dans les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets;
- assistance technique et appui au renforcement des capacités des OIER et des sous-régions au sujet des mesures concrètes adaptées et des meilleures pratiques (variétés de plantes résistantes à la sécheresse, bonnes pratiques agricoles, irrigation améliorée, gestion des

terres et de l'eau, gestion durable des forêts, des pêcheries et de l'aquaculture) en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager l'investissement dans des mesures d'adaptation rentables;

- études de cas dans quelques-unes des principales zones de production alimentaire sur l'impact du changement climatique et ses conséquences sur la production alimentaire et l'utilisation de l'eau dans l'agriculture;
- diffusion de solutions techniques et pratiques appropriées pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans différents sous-secteurs agricoles de la région;
- assistance technique à l'élaboration de modèles et de méthodologies permettant d'évaluer l'impact des systèmes de production de bioénergie sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- participation aux réseaux de connaissances politiques et technologiques en vue d'améliorer la compréhension des liens unissant l'agriculture animale et le changement climatique et diffusion de mesures d'atténuation axées sur l'incitation;
- assistance technique pour l'évaluation des cadres de politiques relatifs à la bioénergie afin d'intégrer les considérations liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les stratégies et plans d'action sur la bioénergie;
- avis techniques sur les programmes d'amélioration des moyens de subsistance côtiers et de microfinance pour améliorer la participation des parties intéressées à l'adaptation au changement climatique;
- aider les États Membres et les organes régionaux des pêches à renforcer leur capacité d'intégrer le suivi, le contrôle et la surveillance de l'impact du changement climatique sur les moyens de subsistance ruraux, la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel.

Résultats

105. Les résultats du domaine prioritaire E sont les suivants:

- contribution renforcée de la FAO aux dialogues politiques et à la coopération technique, aux niveaux régional, sous-régional et national, sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sur l'agriculture, la foresterie et la pêche;
- promotion de l'échange d'informations sur la recherche et développement de variétés de plantes résistantes au sel, à la sécheresse et aux inondations pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets;
- mobilisation et confirmation de la volonté politique et de l'engagement à lutter contre la déforestation et la dégradation des terres, de l'eau et des forêts, et accroissement des financements destinés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets sur la foresterie;
- sélection et promotion de stratégies agricoles à fort potentiel pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets incluant des pratiques de gestion des forêts, de la pêche, des cultures et de l'élevage;
- identification et promotion de systèmes et pratiques améliorés de production agricole, aquacole et animale contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- meilleure compréhension et conscience de l'impact du changement climatique sur les systèmes de production animale dans la région Asie et Pacifique, et adoption de politiques d'élevage favorables aux pauvres et respectueuses de l'environnement;
- technologies et innovations pratiques relatives à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe identifiées et largement adoptées;
- les communautés de pêcheurs ont amélioré la résistance de leurs moyens de subsistance aux problèmes découlant du changement climatique.

3. RÉSULTATS PRIORITAIRES RÉGIONAUX ET FONCTIONS ESSENTIELLES

3.1 Résultats prioritaires régionaux

106. Dans le cadre des priorités régionales ci-dessus, le RAP contribuera au travers de ses Résultats par unité (qu'il est chargé d'atteindre) aux résultats organisationnels et aux objectifs stratégiques de la FAO, tels qu'énumérés à l'Annexe 2 et détaillés dans le document APRC/10/8 intitulé *Mise en œuvre du programme de travail et budget 2010-2011 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours du prochain exercice biennal*. Les paragraphes suivants établissent de quelle manière les fonctions essentielles de la FAO – les moyens d'action – doivent contribuer aux résultats des priorités régionales générales.

107. Les résultats par unité se rapportent aux disciplines techniques et aux atouts, ainsi qu'aux connaissances du pays au sein du Bureau régional qui sous-tendent l'ensemble de ses programmes. Le Bureau régional poursuivra ce centrage sur les pays et cette assistance dans le cadre de mécanismes comme les CNPMT, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et la stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que les activités d'appui opérationnel et technique par le biais de groupes de travail par projet et par pays.

108. Les orientations régionales des activités du Bureau intègreront les résultats par unité pertinents dans des examens et évaluations analytiques, exhaustifs, pluridisciplinaires et pointus des défis représentés par la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour chaque sous-région, comme ceux réalisés par l'ASEAN, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Forum des îles du Pacifique ou d'autres sous-groupes de pays concernés. Le Bureau préparera des évaluations régulières des dimensions régionales (transfrontalières) de l'insécurité alimentaire, des causes et des difficultés, ainsi que des pronostics et des perspectives par catégorie ou groupe de pays d'Asie et du Pacifique. Les problèmes communs seront analysés et les actions nécessaires seront articulées, notamment la création d'un environnement porteur et des investissements requis dans la recherche et développement agricole, les services d'appui rural et les ressources humaines. Les évaluations recommanderont des stratégies concrètes et un programme d'action indicatif visant à supprimer les obstacles qui empêchent de réduire de moitié l'incidence de la faim pour 2015. L'accent est mis sur ceux qui contribuent aux initiatives communes et à la collaboration entre les sous-régions¹⁰.

109. Ces évaluations régulières serviront de point de référence au suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Asie et dans le Pacifique pour la décennie à venir (2010-2019). Elles permettront de suivre les contraintes émergentes et les ajustements nécessaires en matière d'initiatives communes à mesure que la situation évolue. Elles orienteront également l'approche interdisciplinaire du Bureau régional. L'intégration des résultats par unité fournit un contenu opérationnel et une spécificité au Cadre de priorités régionales, qui assure la fourniture cohérente et réactive des produits et services du Bureau régional.

3.2 Fonctions essentielles

110. Le Bureau régional fournira ses produits et services en vue d'atteindre les résultats attendus en s'appuyant sur les fonctions essentielles de la FAO énumérées ci-après.

a) Fournir des perspectives, un suivi des évolutions et des évaluations

111. Cette fonction a trait:

- l'analyse différenciée de l'insécurité alimentaire et des moyens de faire face aux chocs extérieurs et à l'impact du changement climatique;

¹⁰ Les programmes spécifiques aux pays relèvent du PNUAD, des CNPMT, du DSRP et d'autres instruments connexes.

- aux solutions en matière de protection sociale et de filets de sécurité basés sur les droits pour les petits producteurs, les travailleurs ruraux sans terres et les personnes victimes de l'insécurité alimentaire circonstancielle;
- à la progression vers les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les OMD dans le secteur agricole et rural;
- à l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, aux indicateurs sélectionnés et lettres d'information.

b) Renforcement de l'information, des connaissances et des statistiques

112. Le renforcement de l'information et des connaissances sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sera réalisé comme suit:

- publication de manuels, documents de formation et ouvrages sur divers sujets lors du renforcement des capacités et de la prestation d'une assistance technique;
- large diffusion des résultats de la recherche et développement participative sur les cultures résistantes au sel, à la sécheresse et aux inondations en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets;
- distribution de notes d'information, de résumés de documents et de documents à l'intention des médias lors des réunions et conférences régionales intéressant le développement durable de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité;
- discussion de documents conceptuels et de documents techniques lors des principales réunions de politique des groupes intéressés;
- cartographie des zones sujettes aux catastrophes et des communautés vulnérables en utilisant la télédétection et le SIG et en partageant les informations obtenues grâce aux TIC modernes pour mettre en place un système d'alerte rapide et empêcher les pénuries alimentaires et les catastrophes;
- réalisation d'évaluations régionales périodiques basées sur FAOSTAT, CountrySTAT et un bilan des disponibilités alimentaires, et partage régulier de ces informations.

c) Élaborer des instruments internationaux

113. Le Bureau régional s'engage à élaborer des instruments comme:

- des protocoles régionaux communs concernant les maladies animales transfrontières, accompagnés de la législation et des mesures de quarantaine qui s'y rapportent;
- des cadres réglementaires pour des pratiques d'exploitation responsables et durables dans les secteurs de la pêche et de la foresterie et des codes de conduite internationaux sur la distribution et l'utilisation de pesticides;
- des réglementations relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires et des normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments harmonisées.

d) Assistance en matière de politiques et avis aux sous-régions

114. Les domaines thématiques sont les suivants:

- environnements porteurs en faveur des pauvres, gouvernance améliorée et appui permanent à la sécurité alimentaire et aux domaines thématiques prioritaires connexes;
- élaboration et mise en œuvre de politiques et mécanismes incitatifs pour la protection et les services environnementaux et pour la gestion durable des ressources naturelles;
- environnement porteur pour les entreprises rurales non agricoles grâce au développement du secteur agroalimentaire et de l'agro-industrie artisanaux compétitifs en vue d'améliorer les débouchés professionnels;
- facilitation des échanges, normes de sécurité sanitaire des aliments et pratiques de biosécurité, et moyens concrets de lier les petits acteurs du secteur aux chaînes de valeur modernes.

e) Renforcement des capacités et appui technique

115. Cette fonction englobe les domaines suivants:

- méthodologie, applications et meilleures pratiques en matière de développement agricole et rural, d'utilisation et de gestion durable des ressources, de sécurité sanitaire et de qualité des chaînes de commercialisation des produits frais et transformés, de traçabilité de la filière de commercialisation alimentaire, de développement global du secteur agroalimentaire et de la chaîne de valeur, de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que de statistiques et de technologies de l'information et des communications;
- analyse des externalités et formulation de politiques incitatives et de programmes d'appui afin d'améliorer la gouvernance et de créer un environnement porteur pour le développement rural, la gestion et l'utilisation durables des ressources, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des impacts du changement climatique;
- ateliers régionaux, tables rondes et consultations sur les défis et problèmes communs en vue de parvenir à un consensus ou de partager des informations d'une autre manière au sujet de la formulation d'actions collectives axées sur les solutions à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
- forums neutres pour la discussion des questions de gouvernance internationale, comme la biosécurité (sécurité sanitaire des aliments, biodiversité et durabilité environnementale), le changement climatique, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les questions commerciales connexes, les ravageurs et les maladies animales et végétales transfrontières, les ressources génétiques et les biotechnologies, la bioénergie, les produits chimiques toxiques, ainsi que le commerce de produits de la chasse.

f) Promotion et communications

116. Les domaines spécifiques sont les suivants:

- gouvernance améliorée, environnements porteurs et ressources de financement pour la sécurité alimentaire, notamment intégration des considérations de parité hommes-femmes dans la lutte contre les aspects cruciaux de la pénurie des ressources et de l'accès équitable;
- investissement accru dans la recherche et développement agricole, le renforcement des capacités et les services d'appui;
- cadre réglementaire et politiques de gestion pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la protection intégrée et l'utilisation de pesticides, la biosécurité et le commerce international des denrées alimentaires, le suivi, le contrôle et la surveillance;
- évolution des mentalités afin de passer d'une réponse d'urgence à la construction d'un secteur agricole résistant aux risques de catastrophe, et de la réduction et la prévention des menaces à l'approche LARD;
- intégration du rôle stratégique du secteur agricole et rural dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets;
- information aux consommateurs, éducation nutritionnelle et renforcement des capacités des institutions locales.

g) Conclusion de partenariats et d'alliances

117. Le domaine fonctionnel essentiel du Bureau régional en la matière est la conclusion de partenariats et d'alliances avec les OIER, les commissions régionales, les partenaires de la coopération Sud-Sud, les organismes de développement partenaires, les communautés d'agents du secteur, les organisations internationales non gouvernementales et de la société civile en vue de:

- susciter un dialogue politique et le partage des expériences, expertises, infrastructures et équipements;
- promouvoir des technologies appropriées et abordables de gestion de l'eau et la mécanisation pour la gestion effective de l'eau sur les exploitations;
- améliorer la gouvernance aux niveaux des bassins et des autres écosystèmes pour les questions relatives aux eaux et aux bassins hydrographiques transfrontaliers;

- mettre en œuvre le programme UN-REDD, la gestion de l'eau pour lutter contre la pénurie, et les codes de conduite de la FAO pour une pêche et des pratiques forestières responsables (afin de réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de promouvoir l'exploitation à impact limité).

4. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

118. Le Cadre de priorités régionales servira de base aux objectifs suivants, dans le droit fil de la gestion globale fondée sur les résultats et du processus intégré de planification de la FAO:

- a) établissement d'un ordre de priorité pour les activités du Programme ordinaire dans la région basé sur les priorités régionales, notamment l'élaboration des résultats régionaux par unité et de la dimension régionale du PTB de la FAO pour l'exercice biennal;
- b) participation à la formulation et à la reformulation du Cadre stratégique et du plan à moyen terme (PMT) de la FAO sous la forme de contributions régionales à l'exercice de planification de l'Organisation;
- c) contribution à la formulation et à la reformulation des priorités nationales (CNPMT) et sous-régionales;
- d) établissement de priorités dans la formulation, l'approbation et la mise en œuvre des projets du PCT ainsi que des projets régionaux financés par des ressources extrabudgétaires associés à des efforts pertinents de mobilisation de ressources.
- e) Formulation d'un cadre pour la mise en place de partenariats avec les parties prenantes concernées et la communauté des donateurs dans la région.

119. Le système de planification à l'échelle de la FAO axé sur les résultats et le cadre redditionnel serviront de base à la mise en œuvre du Cadre de priorités régionales sous la direction du Sous-directeur général et Représentant permanent du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. L'intégration multisectorielle et interdisciplinaire de l'expertise technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique est envisagée dans la mise en œuvre du Cadre de priorités régionales, comme décrit plus haut.

4.1 Contexte institutionnel

120. Une nouvelle structure du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a été mise en place conformément aux décisions des organes directeurs au sujet de la réforme de la FAO, en particulier celles qui concernent:

- la mise en œuvre du PAI pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité du Bureau régional afin d'aider les États Membres, les organisations économiques régionales et les autres partenaires, dans le cadre global de la réforme et de la décentralisation de la FAO;
- l'appel lancé par la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique en faveur du renforcement du Bureau régional en vue de fournir les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de la région de manière plus rapide et plus efficace;
- les points de vue formulés lors de la Conférence régionale par les États Membres, selon lesquels une structure composée de bureaux sous-régionaux supplémentaires ne serait pas utile dans le cas de cette région.

121. Par conséquent, la restructuration du Bureau régional a été effectuée selon les principes généraux de la réforme et de la décentralisation de la FAO, en tenant compte des souhaits spécifiques des Membres de la région Asie et Pacifique. Elle a pour objectif principal d'améliorer l'approche multidisciplinaire des activités techniques du Bureau régional, tout en renforçant l'efficacité et en garantissant le dynamisme et l'efficience de cette structure dans la réponse apportée à l'évolution de la situation mondiale et régionale, en particulier pour ce qui est des questions et priorités émergentes au niveau régional, comme l'illustre le présent document. Le changement est axé sur les dimensions structurelle et fonctionnelle.

122. La nouvelle structure du Bureau régional comprend, outre le Groupe des programmes de terrain (FPG) et le Groupe de l'administration (AMG), trois groupes techniques thématiques:

- Systèmes alimentaires et agricoles (AFS);
- Assistance dans le domaine économique, social et stratégique (ESP);
- Ressources naturelles et environnement (NRE).

123. Les groupes techniques thématiques seront multidisciplinaires. Ils adopteront des modalités de gestion flexibles – uniformes, s'appuyant sur un vaste réseau et des liens horizontaux. La mise en commun des connaissances, le contrôle de la qualité technique et le respect des politiques de l'organisation seront assurés grâce à des relations avec les départements et divisions techniques concernés du Siège. En outre, le réseau de chaque domaine technique sera renforcé par la création de réseaux entre les Fonctionnaires techniques compétents se trouvant aussi bien au Siège que dans les Bureaux sous-régionaux ou les Bureaux de pays, dans la région et à l'extérieur.

124. Dans le cadre de sa contribution aux résultats régionaux du PTB, il incombera à chaque groupe technique de répondre efficacement aux besoins de la région en assignant à des personnes ou à des groupes les travaux ayant trait aux exigences nationales, régionales ou sous-régionales, le cas échéant. Parallèlement, lorsque des activités multidisciplinaires dépassant le domaine de compétence d'un groupe seront nécessaires, les responsables du Bureau régional mobiliseront une équipe issue des différents groupes. Les membres actuels du groupe technique du Bureau régional apporteront leur contribution à leur groupe, ou aux groupes connexes, en se fondant sur les résultats par unité dont ils sont responsables.

4.2 Mobilisation de fonds

125. La planification et la budgétisation des activités seront assurées, pour l'essentiel, par les groupes du Bureau régional et les résultats par unité serviront d'entités budgétaires auxquelles des ressources (relevant du programme ordinaire de la FAO ou extrabudgétaires) seront allouées. Les priorités régionales se reflèteront dans les allocations budgétaires et la mobilisation de ressources qui s'y rapportent. En particulier, les projets régionaux du Programme de coopération technique devraient être cohérents avec le Cadre de priorités régionales et continuer à être fondés sur les demandes des pays/institutions régionales.

126. Des ressources extrabudgétaires, notamment issues de fonds fiduciaires, peuvent être négociées auprès de donateurs en concertation avec le Siège de la FAO dans le cadre des domaines d'action prioritaire et les groupes du Bureau régional seront encouragés à entreprendre l'élaboration dynamique de projets de terrain ayant trait à leurs priorités régionales respectives, en collaboration avec les organisations sous-régionales et les pays qu'elles assistent, les donateurs et les partenaires.

4.3 Suivi et évaluation

127. Conçu comme un document évolutif et dynamique visant à suivre et mesurer la progression des activités et contributions du Bureau régional, le Cadre de priorités régionales est essentiellement un résumé de haut niveau des priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique qui se sont fait jour à l'occasion des dialogues, consultations et interactions avec les États Membres et les divers partenaires et parties prenantes. Conformément au système de planification, de suivi et d'établissement de rapports de l'Organisation, il sera révisé tous les deux ans sur la base de l'évaluation des progrès réalisés et des recommandations de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, des commissions techniques régionales de la FAO et des organisations régionales partenaires.

128. Un examen consolidé des liens entre les priorités régionales, les objectifs stratégiques et les résultats organisationnels doit être réalisé par le Bureau régional tous les quatre ans, de manière à ce qu'il coïncide avec l'examen du PMT, afin de veiller à ce que les priorités aussi bien

organisationnelles que régionales soient traitées et que les résultats par unité soient élaborés en conséquence.

4.4 Établissement de réseaux techniques

129. Pour que le Cadre de priorités régionales soit mis en œuvre efficacement, le Bureau régional doit avoir recours aux meilleures connaissances et compétences techniques dont il dispose, notamment au personnel du cadre organique du Bureau régional, du Bureau sous-régional pour le Pacifique, du Siège et des Bureaux de pays, ainsi qu'à un vaste réseau d'experts et de consultants. La mise en place d'un tel réseau permettra au Bureau régional d'accéder à la base de connaissances de la FAO, de forger et de compléter son expertise technique, de répondre plus rapidement aux demandes des pays, de communiquer des résultats à un public plus large et d'utiliser plus efficacement les ressources.

130. Le réseau devrait permettre de recueillir des avis et de satisfaire les besoins du Bureau régional, outre les directives techniques fournies au cours de la mise en œuvre des programmes de travail nationaux et régionaux. Il créera des synergies et des liens forts et substantiels entre, d'une part, les interventions nationales, sous-régionales et régionales et, d'autre part, les résultats organisationnels internes. L'orientation concrète, le contenu et la pertinence des résultats organisationnels pourront ainsi être améliorés, et cela pourra également aider à mobiliser et à cibler des ressources pour la mise en œuvre énergique des composantes nationale, sous-régionale et régionale contribuant aux résultats organisationnels. En effet, les liens fonctionnels créés par ce réseau conduiront à l'amélioration globale de l'uniformité, de la cohérence et de l'efficacité des programmes de la FAO aux niveaux mondial, régional et national en satisfaisant les besoins prioritaires et les objectifs stratégiques des États Membres en vertu du principe « Unis dans l'action ». Des mécanismes seront également élaborés en vue de permettre aux réseaux de Représentants de la FAO de faire partie des équipes multidisciplinaires régionales pour la mise en œuvre de programmes, en particulier dans leurs sous-régions respectives.

131. La nécessité d'établir un réseau entre les parties prenantes découle également du fait que l'objectif de sécurité alimentaire ne peut être atteint que si celles-ci s'investissent autant que possible à tous les niveaux et que les standards de mise en œuvre des programmes et projets sont les plus élevés possibles. La création d'un réseau permettra également de tisser des liens et de générer des synergies entre les programmes nationaux, régionaux et mondiaux, en particulier dans un environnement où des ressources extrêmement limitées doivent être utilisées aussi efficacement que possible. Cela favorisera, en outre, la transparence, la conclusion de partenariats étroits et la solidarité.

4.5 Partenariats

132. La réussite de la mise en œuvre du Cadre de priorités régionales dépend de l'aptitude du Bureau régional à renforcer ses capacités techniques par le biais de partenariats internes. De plus, la capacité interne du Bureau régional de répondre plus efficacement aux besoins des Membres sera renforcée grâce à la nature multidisciplinaire de ses groupes techniques, qui couvrent différents domaines en mettant en commun leur expertise et leurs atouts complémentaires. Des équipes techniques et des arrangements administratifs rationalisés permettront la constitution de groupes de travail par pays ou par projet, d'équipes multidisciplinaires et d'équipes chargées d'élaborer des CNPMT, en s'appuyant sur la meilleure combinaison des compétences issues des groupes. Il est vital d'exploiter les liens forts qui existent entre les Fonctionnaires techniques du Bureau régional et ceux du Siège de la FAO et les réseaux techniques des fonctionnaires doivent être étendus grâce à une approche plus multidisciplinaire.

133. Dans tous les aspects du processus de mise en œuvre, la FAO adoptera une approche participative et consultative intégrant les parties prenantes afin de refléter pleinement les préoccupations de toutes ces parties. Il existe un certain nombre de partenaires extérieurs importants pour la concrétisation de la sécurité alimentaire, et la FAO continuera à interagir avec plusieurs d'entre eux, notamment des organisations multilatérales ou bilatérales, des institutions

financières mondiales, des ONG/OSC, des associations régionales et des organes du système des Nations Unies. La FAO a déjà conclu des accords de collaboration avec des associations régionales et sous-régionales comme l'ASEAN, l'ASACR et le Forum des Îles du Pacifique. Il existe également un certain nombre d'accords de coopération réussis avec le système des Nations Unies et d'autres organes de développement partenaires, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAsD). En outre, la FAO a tissé des liens solides avec des organisations intergouvernementales comme l'Association des institutions de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI), l'Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique (APARCA), l'Association des offices de commercialisation des produits alimentaires de l'Asie et du Pacifique (AFMA) ainsi que des donateurs et d'autres organismes de développement partenaires.

134. Le Groupe thématique de travail sur la pauvreté et la faim, composé de 12 organes des Nations Unies, a été élargi de façon à inclure les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organismes de développement partenaires et d'autres organisations internationales. Il est co-présidé par la FAO, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le PNUD. Il facilite la coordination efficace des partenaires régionaux dans les activités liées à la sécurité alimentaire.

135. Le secteur privé devrait jouer un rôle décisif dans l'agriculture, notamment les investissements et le développement commercial. Ce rôle est crucial dans un contexte où l'aide publique au développement pour l'agriculture est nettement en recul depuis quelques décennies alors que les besoins d'investissement du secteur agricole se sont rapidement accrus en raison de la nécessité de nourrir une population mondiale en augmentation. La politique de la FAO consiste toujours à encourager les investissements publics et privés et à sensibiliser davantage les responsables politiques à l'importance d'une collaboration entre ces secteurs.

ANNEXE 1

Les noms des États Membres de la région, regroupés par sous-région, sont énumérés ci-dessous par ordre alphabétique:

Sous-région Asie			
Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan	Cambodge
Chine	Inde	Indonésie	Iran
Japon	Kazakhstan	Malaisie	Maldives
Mongolie	Myanmar	Népal	Pakistan
Philippines	République de Corée	Rép. dém. pop. lao	Rép. pop. dém. de Corée
Sri Lanka	Thaïlande	Timor-Leste	Ouzbékistan
Viet Nam			
Sous-région Pacifique			
Australie	États-Unis d'Amérique	Fidji	France
Îles Cook	Îles Marshall	Îles Salomon	Kiribati
Micronésie	Nauru	Nioué	Nouvelle-Zélande
Palaos	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Samoa	Tonga
Tuvalu	Vanuatu		

ANNEXE 2

Correspondances entre les priorités régionales pour l'Asie et le Pacifique et les résultats organisationnels énumérés dans le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO

Priorités régionales 2010-2019 pour l'Asie et le Pacifique	Résultats organisationnels du Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO
A: Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<p>D2 – Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire.</p> <p>D3 – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de sécurité sanitaire et de gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales.</p> <p>H1 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de politiques et de programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.</p> <p>H2 – Les États Membres et autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire grâce à la mise en œuvre de Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et d'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé.</p> <p>H3 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de traiter les problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.</p> <p>H4 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.</p> <p>H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leurs capacités d'échange de connaissances.</p> <p>K1 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes conjoints des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural.</p> <p>K2 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l'aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d'autres informations et ressources pertinentes.</p>
B: Encourager la production agricole et le développement rural	<p>A1 – Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional.</p> <p>B1 – Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique.</p>

	<p>B2 – Réduction des risques de maladies animales et des risques connexes pour la santé humaine.</p> <p>B4 – Les politiques et pratiques pour l'orientation du secteur de l'élevage sont fondées sur des informations actualisées et fiables.</p> <p>C4 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et de produits halieutiques du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture.</p> <p>C6 – Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées.</p> <p>D4 – Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire, et la conformité aux exigences du marché.</p> <p>G1 – Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés.</p> <p>G2 – La création d'emplois ruraux, l'accès à la terre et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, programmes et partenariats pour le développement agricole et rural.</p> <p>G3 – Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent les impacts du développement et de la réduction de la pauvreté sur le secteur agroalimentaire et les entreprises agricoles.</p> <p>G4 – Les pays ont une connaissance et des capacités accrues en matière d'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces.</p> <p>L1 – Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional.</p>
C: Améliorer la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles	<p>A4 – Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.</p> <p>B3 – Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale.</p> <p>C1 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis.</p> <p>C2 – La gouvernance de la pêche et de l'aquaculture s'est améliorée grâce à la création ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris les organes régionaux des pêches.</p> <p>C3 – Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable.</p>

	<p>C5 – Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur les plans technique et socioéconomique, et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux.</p> <p>E1 – Les politiques et pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour.</p> <p>E2 – Les politiques et pratiques ayant trait aux forêts et à la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international.</p> <p>E3 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.</p> <p>E4 – La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence.</p> <p>E5 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique.</p> <p>E6 – Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.</p> <p>F1 – Les pays encouragent et développent la gestion durable des terres.</p> <p>F2 – Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité d'améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers.</p> <p>F3 – Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.</p> <p>F6 – L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles et leur partage ont été facilités.</p>
D: Améliorer les capacités de répondre aux menaces et aux catastrophes	<p>A2 – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p>A3 – Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p>B2 – Réduction des risques de maladies animales et des risques connexes pour la santé humaine.</p> <p>D3 – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de sécurité sanitaire et de</p>

	<p>gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales.</p> <p>I1 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions.</p> <p>I2 – Les pays et les partenaires répondent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence par des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture.</p> <p>I3 – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement.</p>
E: Le changement climatique, son impact sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition	<p>E4 – La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence.</p> <p>E6 – Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.</p> <p>F5 – Les pays ont renforcé leurs capacités de faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies.</p>

Note: Les résultats organisationnels sont des moyens d'atteindre les 11 objectifs stratégiques de la FAO énumérés ci-après. Chaque objectif stratégique s'appuie sur un certain nombre de résultats organisationnels. Le tableau ci-dessus montre la relation entre chacune des priorités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et les objectifs stratégiques.

- A. Intensification durable de production agricole
- B. Accroissement de la production animale durable
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Qualité et de la sécurité sanitaire des aliments améliorées à tous les stades de la filière alimentaire
- E. Gestion durable des forêts et des arbres
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques, et réponses améliorées aux défis écologiques mondiaux ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H. Sécurité alimentaire améliorée et meilleure nutrition
- I. Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens et aux services et pour la prise de décision dans les zones rurales
- L. Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural